RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Etat des lieux des actions de sobriété dans les territoires français

Phase 1 de l'étude de la sobriété dans les démarches territoriales

Juin 2021

EXPERTISES

Tehop Territoires hommes projets
albea building up your resilience
PROJETS & TERRITOIRES
ENERGYCITIES

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de Pilotage de l'étude
Guillaume BASTIDE (Service Politique Territoriale, Cit'ergie ADEME)
Marianne BLOQUEL (Service Consommation et Prévention, ADEME)
Karine BOSSER (DR Normandie ADEME)
David CANAL (Direction Adaptation Aménagement et Territoires ADEME)
Cécile CHERY (DR PACA ADEME)
Marc COTTIGNIES (Service Transports et Mobilité ADEME)
Hélène DIJOS (Service Transports et Mobilité ADEME)
Erwann FANGEAT (SPEM, Numérique, ADEME)
Thibaut FAUCON Thibaut (DR Ile de France ADEME)
Pierre GALIO (Chef du Service Consommation et Prévention, ADEME)
Isabelle HEBE (Service Agriculture ADEME)
Gérald LALEVEE (Direction Adaptation Aménagement et Territoire, Cit'ergie, ADEME)
Solène MARRY (Service Bâtiment ADEME)
Anna PINEAU (SMVD, Référentiel Economie Circulaire, ADEME)
Anaïs ROCCI (Direction Etudes Prospectives et Recherche ADEME)
Agnès RONDARD (DR AURA, ADEME)
Emily SPIESSER (Service Consommation et Prévention, ADEME)
Dominique TRAINEAU (Service Consommation et Prévention, ADEME)

Les membres du groupement de l'étude
David CORRE (TEHOP)
Charlotte HALPERN (Sciences Po Paris : Centre d'études Européennes et de Politique Comparée)
Elodie HOUGUET (ALBEA)
Sylvie LACASSAGNE (Energy Cities)
Marie-Luce SAILLARD (ALBEA)
Nicolas THIBAULT (Projets et Territoires)
Cléa VAULOT (TEHOP)
Gael VIRLOUVET (TEHOP)

CITATION DE CE RAPPORT

David CORRE, TEHOP, Elodie HOUGUET, ALBEA, Gaël VIRLOUVET, TEHOP. 2021
Etat des lieux des actions de sobriété dans les territoires français –
Phase 1 de l'étude de la sobriété dans les démarches territoriales. 68 pages

Cet ouvrage est disponible en ligne https://librairie.ademe.fr/

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Sommaire

Introduction 4
FICHE n° 1 : Argentan Intercom 9
FICHE n° 2 : Bordeaux Métropole 13
FICHE n° 3 : Eurométropole de Strasbourg 17
FICHE n° 4 : La Rochelle Agglomération 21
FICHE n° 5 : La Rochelle Agglomération 25
FICHE n° 6 : Malaunay 28
FICHE n° 7 : Muttersholtz 32
FICHE n° 8 : Mouans-Sartoux 36
FICHE n° 9 : Nantes Métropole 41
FICHE n° 10 : PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras 45
FICHE n° 11 : Parc Naturel Régional du Haut-Jura 50
FICHE n° 12 : Ville de Grenoble 54
FICHE n° 13 : Lorient Agglomération 58
Principaux freins et leviers identifiés 62
Conclusion 64

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020MA000193

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TEHOP, ALBEA, Projet & Territoires et Energy Cities
Coordination technique - ADEME : Dominique Traineau et Marianne Bloquel
Direction/Service : Direction Economie circulaire et Déchets /
Service Consommation et Prévention

Introduction

Cet *Etat des lieux des actions de sobriété dans les territoires français* a été réalisé au cours de l'automne 2020, dans le cadre de l'étude "La sobriété dans les démarches territoriales : état des lieux, besoins, soutiens de l'ADEME", pilotée par l'ADEME.

Ce document relate, de manière non exhaustive, le retour d'expérience de 13 communes ou établissements de coopération intercommunale qui ont mené des démarches en faveur de la transition écologique, rejoignant, pour tout ou partie, une approche de sobriété.

En effet, la sobriété est une notion qui, le plus souvent, n'est pas expressément affichée dans les stratégies ou les programmes portés par les collectivités territoriales, sans pour autant être exprimée de manière opérationnelle. Il était donc intéressant de déceler, parmi les retours d'expérience, ceux qui se rapprochaient de la sobriété.

Cet état des lieux permet d'approfondir la connaissance des démarches de sobriété portées par les collectivités, de préciser les freins et les leviers à leur mise en place, et d'observer l'installation des dynamiques de sobriété.
Les retours d'expérience portent sur 6 thématiques : le bâtiment, la mobilité, l'aménagement, le numérique, l'alimentation, et la consommation. En outre, quatre retours d'expérience explorent la notion de sobriété au sein de politiques transversales.

Ces retours d'expérience ont été retenus en considérant les aspects suivants :

- L'expression d'une démarche transversale explicite de sobriété,
- La diversité régionale,
- La diversité des types de collectivité (urbain ou rural ; échelles communales ou intercommunales – Communauté de Commune, Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole),
- La diversité des thématiques (à minima un retour d'expérience par thématique),
- La maturité de l'action ou du programme pilotés par la collectivité (son état d'avancement, la méthode utilisée, les résultats concrets).

La carte ci-dessous permet d'identifier les territoires concernés. Le tableau ci-après résume les 13 retours d'expérience.

Figure 1 : Carte des communes et des EPCI interrogés dans le cadre de la phase 1 de l'étude "Politiques Territoriales de Sobriété"

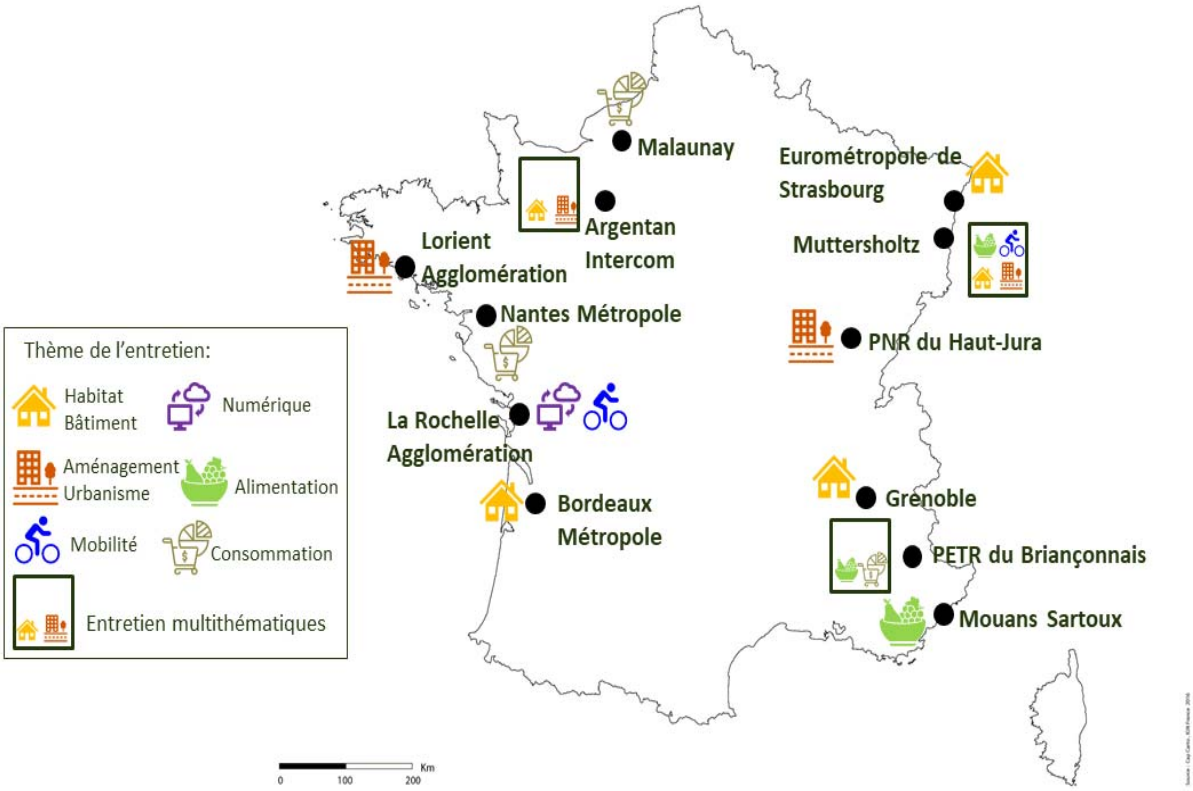

Tableau 1 : Liste des retours d'expérience étudiés, et bref descriptif de l'action ou du programme de sobriété

Territoire	Région	Type de collectivité	Thématique	Descriptif de l'action ou du programme « sobriété »
FICHE n° 1 : Argentan Intercom	Normandie	EPCI - Communauté de Communes 49 communes - 33 938 hab.	Politique transversale de sobriété	Argentan Intercom a signé un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, pour la période 2018-2020. Ce contrat intègre des objectifs de sobriété énergétique. Cette démarche est portée par les élus. Les résultats obtenus, concrets et sur un temps de retour rapide, montrent l'efficacité des actions de sobriété énergétique, particulièrement à travers un Schéma Directeur Immobilier (rationalisation des espaces utilisés des bâtiments publics), et une optimisation de l'éclairage public par de l'extinction lumineuse depuis 2017. **20% de réduction des consommations énergétiques liée à l'usage**
FICHE n° 2 : Bordeaux Métropole	Nouvelle-Aquitaine	EPCI - Métropole 28 communes. 791 958 hab.	Politique thématique : bâtiment de la collectivité	L'Académie de l'énergie consiste en la création d'un réseau de correspondants énergie sur les bâtiments publics avec pour objectif de favoriser les comportements économes dans l'usage quotidien des fluides. La sobriété transparait à travers la définition même de l'action, sans pour autant être nommée en tant que telle. L'action de la collectivité est mature et pérenne depuis 2009, et avec une diversité du patrimoine considéré avec différents types d'usage et une banque de données par typologie d'établissement. De nouveaux bâtiments publics bénéficient chaque année d'un correspondant énergie : au total, 105 bâtiments sont suivis par un académicien de l'énergie de Bordeaux Métropole. Les résultats de réduction des consommations d'énergie et d'eau sont constatés et mesurés. **9% d'économies pour l'électricité, liée aux changements de comportements dans les bâtiments publics depuis 2019**
FICHE n° 3 : Eurométropole de Strasbourg	Grand-Est	EPCI – Métropole 33 communes 500 000 hab.	Politique thématique : bâtiment (habitat participatif)	La collectivité dispose d'un service dédié à la démarche d'habitat participatif. Elle flèche du foncier pour permettre l'émergence de cette forme d'habitat. Initialement la démarche ne concernait que des projets d'autopromotion puis elle s'est diversifiée en direction de bailleurs sociaux et de promoteurs privés. Cette forme d'habiter met en avant la dimension de partage (d'espaces, de biens) au service d'un lien social plus fort et d'une ré interrogation profonde des besoins individuels au profit des communs. **Depuis 2009, déjà 22 projets d'habitat participatif et 239 foyers concernés**
FICHE n° 4 : La Rochelle Agglomération	Nouvelle-Aquitaine	EPCI - Communauté d'Agglomération 28 communes. 170 000 hab.	Politique thématique : mobilité active	L'Agglomération de La Rochelle est engagée de longue date dans le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle. Elle a depuis 2017 confirmé son engagement avec un troisième schéma directeur vélo communautaire intégrant les dix communes ayant rejoint l'Agglomération en 2014 et qui se fixe pour objectif 14% de déplacements à vélo en 2030 à l'échelle de l'Agglomération. En 2019, elle a adopté un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant les enjeux de mobilité au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour accélérer la réduction des déplacements motorisés sur le territoire. **L'Agglomération a un taux de pratique cyclable parmi les plus élevés de France (7%) et le plus élevé dans sa catégorie (100 à 200 000 habitants).**
FICHE n°5 : La Rochelle Agglomération	Nouvelle-Aquitaine	EPCI - Communauté d'Agglomération	Politique thématique : numérique responsable	L'Agglomération de La Rochelle s'est doté d'un chef de projet « numérique responsable » depuis 2019 et élabore une stratégie territoriale du numérique responsable pour développer un écosystème d'acteurs engagés sur le sujet.

		28 communes. 170 000 hab.		Depuis fin 2020, elle élabore une stratégie territoriale du numérique responsable. ». L'un des enjeux de cette stratégie sera de questionner la notion du « besoin ». **Suppression de 2 600 Go de données sur les serveurs pour un évitement de 73 tonnes de carbone dans le cadre de l'opération « Cyber World CleanUpDay » menée en septembre 2020**
FICHE n° 6 : Malaunay	Normandie	Commune 6 110 hab.	Politique thématique : Consommation durable	*La Transition Prend Ses Quartiers* est un dispositif innovant créé à Malaunay pour impliquer les habitants dans la transition, mis en place sur la période 2018-2021. Il s'agit d'une approche transversale qui aborde différentes thématiques en lien avec la sobriété (déchet, mobilité, énergie, alimentation…), sans pour autant nommer la « sobriété » en tant que telle dans l'approche de l'action. C'est une action portée par la commune, en lien avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, …), et qui implique les habitants. *La Transition Prend Ses Quartiers* est une action mature (méthode, résultats, communication autour du projet). Un kit « *la Transition Prend Ses Quartiers* » est accessible aux communes intéressées pour l'appliquer sur leur territoire. **Suite à l'opération citoyenne la Transition Prend Ses Quartiers, émergence de plusieurs projets dont la création d'une association de Service d'Echange Local pérenne**
FICHE n° 7 : Muttersholtz	Grand-Est	Commune 2 075 hab.	Politique transversale de sobriété : « Mutt en Transition »	Muttersholtz est une commune rurale très engagée dans la transition écologique, pionnière sur de nombreux sujets en Alsace et en France. Plusieurs des actions menées par la collectivité relèvent de la sobriété : le soutien à la réhabilitation de logements vacants en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans une optique de sobriété foncière, la réduction de la vitesse automobile et l'encouragement aux mobilités douces, la création d'un atelier mutualisé de transformation de fruits issus de la sauvegarde des vergers et de la lutte contre les gaspillages. Plus récemment, la commune a pu expérimenter au cours du confinement l'extinction nocturne de l'éclairage public, qu'elle a pérennisé. **Environ 50% des enfants utilisent le vélo pour se rendre à l'école élémentaire et Réhabilitation de 25% des logements vacants répertoriés sur la commune en 3 ans**
FICHE n° 8 : Mouans-Sartoux	Sud – Provence Alpes Côte d'Azur	Commune 9 911 hab.	Politique thématique : alimentaire durable	Mouans-Sartoux a très tôt initié une politique alimentaire durable au sein des établissements scolaires. La commune s'est dotée d'une Maison de l'Education à l'Alimentation Durable en 2016 et met en place une politique d'essaimage importante via la création du réseau national « cantines durables – territoires engagés ». **100% d'aliments bios dans les cantines scolaires, 96% des légumes servis sont produits sur le territoire communal au sein de la régie maraichère ; une politique forte de lutte contre le gaspillage alimentaire (-80% pour passer de 150 à 30 g par convive).**
FICHE n° 9 : Nantes Métropole	Pays de la Loire	Métropole 646 522 hab.	Politique thématique : consommation durable	Nantes Métropoles est la collectivité française ayant développé le plus de projets « défis famille » depuis dix ans. Les trois défis qu'elle soutient rassemblent au total environ 500 foyers chaque année. Au sein de ces défis, les habitants sont amenés à s'interroger sur leurs besoins (en chaleur, en aliments transformés et suremballés). La collectivité, en partenariat avec les associations opératrices, aide les habitants à adopter ces nouveaux comportements plus sobres. **Environ 500 foyers participent chaque année aux défis Zéro Déchet, Energie et Alimentation**

FICHE n° 10 : PETR du Grand Briançonnais	Provence-Alpes-Côte d'Azur	PETR - Pôle d'équilibre territorial et rural 36 communes 35 631 hab.	Politique transversale De sobriété	Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) traduit l'ambition de « faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience ». Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) est reconnu par ses partenaires, dont la Direction Régionale PACA de l'ADEME, comme un territoire engagé et volontaire. Pierre Leroy, le président du PETR du Grand Briançonnais est intervenu lors de la journée « Habiter la France de demain », organisée par le Ministère de la transition écologique en janvier 2021, sur l'atelier des « Villes et Territoires sobres ». Le PETR accompagne les porteurs de projet de son territoire (entreprises, associations, collectivités…) à faire émerger des actions concrètes susceptibles de relever de la sobriété (par exemple : la création d'une boucle alimentaire, d'un verger municipal participatif ou d'une plateforme de réemploi des matériaux). **Dans le cadre de la mise en œuvre du CTES, émergence de projets novateurs dont une plateforme de réemploi des matériaux portée par la ressourcerie « la Miraille »**
FICHE n° 11 : Parc Naturel Régional du Haut-Jura	Bourgogne-Franche-Comté (Doubs et Jura) et Auvergne-Rhône-Alpes (Ain)	Parc Naturel Régional 106 communes. 101 000 hab.	Politique thématique : Aménagement	La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura intègre la notion **d'urbanisme frugal** qui a pour objectif de répondre aux besoins présents et futurs du territoire tout en préservant un équilibre durable entre les espaces urbanisés naturels, agricoles et forestiers. L'urbanisme frugal a ensuite été traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale, par des objectifs ambitieux de limitation de la consommation d'espace et relevant de la sobriété foncière (mais qui n'est pas nommée en tant que telle dans le document d'urbanisme). **Intégration de l'urbanisme frugal dans la charte du PNR et application d'un objectif de mobilisation de 70% des dents creuses dans le SCoT**
FICHE n° 12 : Ville de Grenoble	Auvergne-Rhône Alpes	Ville 160?649 hab.	Politique thématique : bâtiment de la collectivité	La ville de Grenoble est une des quelques villes françaises labellisées au plus haut niveau de la démarche Cit'ergie (Cit'ergie Gold). Elle dispose d'un chef de projet dédié à la sobriété énergétique au sein de ses services (pour ses propres bâtiments). **Entre 2017 et 2019, une diminution de dépenses liées à l'énergie de 5% sur les bâtiments bénéficiant de l'opération sobriété**
FICHE n° 13 : Lorient Agglomération	Bretagne	EPCI – Communauté d'Agglomération 25 communes 209 360 hab.	Politique thématique : Aménagement	Après les objectifs de réduction de la consommation foncière intégrés dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), la tendance est à la recherche du Zéro Artificialisation Nette. Néanmoins, il s'agit encore d'une nouvelle notion, avec peu de retours d'expérience de territoires ayant appliqué cette démarche. La Communauté d'Agglomération de Lorient agit en faveur de la sobriété foncière sur son territoire, sans la nommer en tant que telle. Ainsi, elle a développé des outils pour identifier les potentiels de densification. Elle œuvre en faveur de la sobriété foncière dans le cadre des documents de planification (SCoT – Schéma de Cohérence Territorial, PLH – Plan Local de l'Habitat, et PLU – Plan Local d'Urbanisme). **La recherche de l'optimisation du foncier afin de tendre vers le ZAN – Zéro Artificialisation Nette**

FICHE n° 1 : Argentan Intercom

Région	Normandie
Type de collectivité	EPCI - Communauté de Communes 49 communes.
Nombre d'habitants	33 938 hab.
Etat d'avancement	Engagement d'Argentan Intercom en 2016 dans une politique de sobriété énergétique sur son territoire
Politique territoriale de sobriété	**Politique transversale de sobriété** La collectivité est engagée dans différents programmes : l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition Energétique » de la Région Basse-Normandie, lauréate Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (COTEC 2018-2020) de la Direction Régionale de l'ADEME Normandie
Analyse « Sobriété »	Argentan Intercom est une collectivité engagée avec la DR ADEME Normandie dans un Contrat d'Objectif Territorial 2018-2020 intégrant des **objectifs de sobriété énergétique.** La sobriété est portée par les élus. Les résultats concrets, sur un temps de retour rapide, montrent l'efficacité des actions de sobriété énergétique, particulièrement à travers un Schéma Directeur Immobilier (rationalisation des espaces utilisés des bâtiments publics), et une réduction des consommations de l'éclairage public par de l'extinction lumineuse depuis 2017. **Chiffres clés :** • La rationalisation des bâtiments de l'intercommunalité a permis une économe de surface immobilière de 2599m², et 2019 MWh d'énergie par an. • L'extinction de l'éclairage public a réduit la consommation énergétique liée à cet usage de 20%, soit 523 082 kWh (référence 2016-2017, avant la mise en place de l'action : consommation d'électricité de l'éclairage public sur Argentan-Sarceaux de 2 555 251 kWh). L'économie énergétique représente 35 kWh par habitant (à l'échelle des deux communes concernées).

Contact

Interlocuteur	Didier Bouvet - Chef de projet transition énergétique
Coordonnées	02 33 36 40 41 - didier.bouvet@argentan-intercom.fr

Ressources et liens

https://www.argentan-intercom.fr/focus-projet/transition-energetique-2/

Contexte

Avec l'appui de la Direction Régionale de l'ADEME Normandie, Argentan Intercom a décliné un programme d'actions à travers le COTEC (Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat). Elle s'est engagée dans l'opération collective de la sobriété et label Cit'ergie en 2018, puis dans la démarche sobriété numérique (interne à la collectivité) en 2019.

« Comment atteindre les objectifs TEPOS (Territoire à Energie Positive) de diminution des consommations énergétiques en 2048 ?». Pour répondre à cette question, Argent Intercom a considéré que la sobriété énergétique était un élément indispensable. Le Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat affiche expressément des objectifs de sobriété.

Description

Le programme d'actions global est la résultante des programmes d'actions engagés ces dernières années (Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition Energétique » de la Région Basse-Normandie, lauréate Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (COTEC 2018-2020) de la Direction Régionale de l'ADEME Normandie). Pour mettre en œuvre cette ambition de la manière la plus concrète possible, Argentan Intercom a élaboré un programme d'actions concerté localement reposant sur les trois piliers de la transition énergétique, dont un axe spécifique à la sobriété : « Démocratiser la sobriété énergie et matière ». La Sobriété est un élément d'une politique plus globale de transition énergétique du le territoire.

Argentan Intercom s'appuie sur le triptyque de Négawatt, et affiche expressément des engagements et des actions de sobriété, à partir de 2018 (signature du COTEC avec la DR ADEME Normandie). La sobriété a été mise en avant dans une logique de preuve par l'action avec comme porte d'entrée deux actions phares : l'optimisation de l'éclairage public et la rationalisation de son patrimoine bâti.

1. L'optimisation de l'éclairage public : Dès juillet 2017 Argentan Intercom a mis en place un schéma directeur de rénovation économe et efficient, comprenant un volet efficacité et un volet sobriété. La collectivité est d'abord passée par la technique : mise en place et suivi d'une démarche d'extinction nocturne pour le pôle urbain d'Argentan (extinction totale des communes d'Argentan et Sarceaux - hors centre-ville, de 23h30 à 5h30). L'action a été testée pendant un an, et une évaluation économique, sociale et environnementale a été réalisée. Par la mise en œuvre de cette action, les élus ont compris l'intérêt de la sobriété, les résultats concrets étant visibles rapidement. L'action s'est ensuite étendue à l'ensemble des communes d'Argentan Intercom

L'extinction nocturne a d'abord été appliquée sans concertation. La concertation avec les habitants a été mise en place dans un second temps. Une forte campagne de communication, et une concertation citoyenne ont permis une acceptation de la pratique d'extinction, et des ajustements ont été opérés suite aux remarques des citoyens.

2. Améliorer la gestion du patrimoine bâti par la mise en place d'un schéma directeur immobilier : Argentan Intercom s'est engagée dans une action de rationalisation de ses bâtiments à travers un Schéma Directeur Immobilier (par regroupement de sites, amélioration du taux d'usage, et externalisation de biens immobiliers vacants ou en devenir). La collectivité s'est questionnée sur les besoins et les usages, et des actions concrètes en ont découlé : vente de logements, regroupement et optimisation des locaux de la pépinière d'entreprises pour accueillir les services techniques de l'intercommunalité, engagement de travaux pour la rénovation d'une école en vue de la mutualisation avec une école maternelle et une école primaire.

Trois autres actions du Contrat d'Objectif Territorial se rattachent à des actions de sobriété (néanmoins, elles ne sont pas affichées comme une action de sobriété par la collectivité) :

- **Contribuer au développement des circuits-courts alimentaires** : une démarche alimentaire territoriale a été lancée en juillet 2020 (en phase de diagnostic et de préparation du programme d'actions). La collectivité va renforcer son équipe par le recrutement d'une personne dédiée au

Projet Alimentaire Territorial. Certaines actions sont en préfiguration, comme par exemples : une formation aux marchés publics pour les acheteurs et producteurs, une formation alimentaire des agents de la cantine, de la cuisine centrale, des Atsem (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles), avec au total, l'objectif de former une cinquantaine de personnes, le lancement d'une étude sur une régie maraichère , l'engagement d'un travail sur le foncier avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et l'association Terre de liens.

- **Développer des actions structurantes de mobilité douces** : l'action est pilotée par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche qui élabore actuellement un schéma directeur vélo afin de traduire l'ambition d'une politique de mobilité alternative. Argentan Intercom est partenaire, et a notamment le souhait de développer le tourisme bas carbone, dont la politique de mobilité fait partie intégrante.
- **Amener les individus à s'interroger sur leur besoin en énergie (cette action est fléchée dans le COTEC comme une action de sobriété)** : Argentan Intercom a initié une action d'animation de quartier « sobriété énergétique et matière ». Elle s'est appuyée sur une association de quartier. Néanmoins, très peu de participants se sont mobilisés. La collectivité souhaite relancer l'action en l'abordant différemment, notamment en s'appuyant sur une nouvelle ressource interne (recrutement d'un chargé de mission développement durable prévu).

Le COTEC prend fin en 2020. Pour autant, Argentan Intercom compte poursuivre ses engagements, par la formalisation de la démarche Cit'ergie et de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Elle envisage également de poursuivre sa collaboration avec la Direction Régionale de l'ADEME à travers une opération collective autour de l'adaptation et de la résilience des territoires.

Par ailleurs, elle souhaite renforcer le travail engagé avec le service de cohésion sociale de la mairie d'Argentan, afin d'agir ses interventions auprès des publics précaires. En effet, le service Politique de la Ville a une très bonne connaissance des associations et des personnes ressources (fort atout pour de déploiement d'actions avec les habitants).

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	Par la mise en place d'actions de sobriété, Argentan intercom a permis : ▪ La diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public, et impact positif sur la biodiversité nocturne ▪ La réduction des surfaces de bâtiments utilisées pour satisfaire les usages liés aux services publics exercés par la collectivité ▪ Le développement de circuits courts allant dans le sens de la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	Les différents questionnements de la collectivité ont porté sur : ▪ Le besoin d'éclairer la nuit, ▪ L'utilisation optimale des bâtiments publics, ayant abouti à des regroupements de bâtiments, et à la vente de logements sous utilisés ▪ L'identification de l'offre et de la demande en produits locaux sur le territoire (du producteur au consommateur, sur sa propre échelle territoriale), et la manière de répondre aux besoins alimentaires, débouchant sur le développement de circuits courts ▪ L'incitation au développement des modes de déplacements de substitution à la voiture pour les touristes, afin de découvrir le territoire ▪ Le besoin énergétique des habitants dans leur logement.

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Depuis 2016, deux élus vices présidents se sont fortement impliqués et ont portés la démarche. Par ailleurs, la collectivité a bénéficié du soutien de la Direction Régionale ADEME Normandie, à travers le COTEC, mais également par la formation. Suite élections de 2020, une session de sensibilisation des élus aux thématiques climat et énergie, dont la sobriété sera organisée.

En interne, la collectivité a créé une cellule « transition énergétique » opérationnelle depuis janvier 2018. Des ponts se sont créés avec différents services, notamment le service financier (outils de gestion des flux et étude pour l'acquisition d'un logiciel), le service informatique (impliqué dans la démarche de sobriété numérique, dont une formation donnée par la Direction Régionale ADEME Normandie), ou le service communication (de nombreux articles mettent en avant les actions d'Argentan Intercom sur la sobriété). Il reste encore des axes d'amélioration pour diffuser de manière plus transversale la sobriété.

Gouvernance externe et financement : Les actions ont été mises en place en partenariat avec le soutien financier de l'ADEME, de la Région Normandie et de l'Etat.

Les acteurs du territoire ont aujourd'hui été peu impliqués dans la démarche de sobriété. Néanmoins, la concertation citoyenne a été un point clé de la réussite des actions (l'extinction nocturne de l'éclairage public et la « rationalisation » des bâtiments, dont les écoles, nécessitent un dialogue avec les usagers). L'action s'est ensuite adaptée en fonction des besoins exprimés par les citoyens.

Effets leviers et freins

- Le soutien politique indispensable pour mettre en place la gouvernance.
- La nécessité d'un soutien pour financier des postes sur le sujet de la sobriété (affecter une personne ressource dédiée à la problématique de sobriété).

- La sobriété apparait comme un sujet difficile à conceptualiser mais comportant certaines actions faciles à mettre en œuvre (exemple de l'extinction nocturne de l'éclairage public). En amont, il est également nécessaire d'analyser le périmètre d'intervention possible, en identifiant les consommations et les dépenses. La collectivité souligne alors la nécessité de s'interroger sur ses besoins, ses usages, et la manière d'y répondre.
- Un des freins soulignés : le changement des pratiques qui implique une évolution qui se fait au long cours et peut rencontrer au sein des services ou de la population parfois une certaine réticence.

FICHE n° 2 : Bordeaux Métropole

Région	Nouvelle Aquitaine
Type de collectivité	EPCI - Métropole 28 communes.
Nombre d'habitants	791 958 hab.
Etat d'avancement	Politique initiée en 2009, et qui se poursuit avec une évolution chaque année du nombre de bâtiments suivis
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : bâtiment de la collectivité** L'Académie Climat Energie est un des leviers du Plan Climat Air Énergie Territorial 2017-2050 de Bordeaux Métropole pour accompagner les agents de Bordeaux, Bordeaux Métropole et des communes engagées dans la mutualisation du domaine bâtiment, elle s'inscrit dans le projet de mandature 2020-2026 de la ville de Bordeaux.
Analyse « Sobriété »	*L'Académie Climat Energie* est un projet collectif porté par un réseau de correspondants énergie, qui a pour ambition de sensibiliser les agents aux gestes éco-responsables afin de réduire les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments publics. La sobriété transparait à travers la définition même de l'action, sans pour autant être nommée en tant que telle. L'action de la collectivité est mature et pérenne depuis 2009. Elle porte sur du patrimoine bâti varié, comprenant différents types d'usages (écoles, bibliothèques, crèches, locaux jardiniers, gymnases, bureaux, centres d'animation…). Au total, 109 bâtiments sont suivis par un ou plusieurs académiciens correspondants énergie. Le relevé des consommations d'énergie et d'eau met en évidence les économies réalisées. **<u>Chiffres Clés :</u>** • Depuis le début de la démarche, les économies réalisées liées à l'usage sont en moyenne pour l'eau de **6%**, pour l'électricité de **3,5%** et pour le gaz de **0,4% .** • 111 tonnes de CO2 ont été économisées de 2012 à 2019 • En 2021, 109 sites sur 3 communes et une collectivité sont inscrits dans la démarche. Ils étaient au nombre de 5 en 2012. • La démarche s'auto-finance.

Contact

Interlocuteur	Sylvie de Montgolfier - Direction des bâtiments
Coordonnées	s.demontgolfier@bordeaux-metropole.fr

Ressources et liens

http://academieclimatenergie.fr/

Contexte

L'*Académie Climat Energie* est un projet collectif porté par la Métropole de Bordeaux, qui vise à réaliser des économies d'énergies et d'eau dans les bâtiments publics en agissant sur les comportements et les usages (sans nuire au confort des occupants). Elle s'intègre dans une politique plus globale de qualité de vie et d'exemplarité environnementale portée par l'intercommunalité.

L'Académie climat énergie est née en réponse à l'objectif du plan climat 2009/2016 de la ville de Bordeaux (issu des lois Grenelle de l'Environnement) de réduire de 38 % les consommations énergétiques des bâtiments en 2020.

La ville a réparti cet objectif à atteindre de la manière suivante : 20% pour le bâti, 15% pour les équipements techniques et 3% par les comportements et les usages. L'objectif a été atteint en 2017.

L'action est inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2017-2050 de Bordeaux Métropole. Dans un objectif de généralisation de l'Académie de l'Energie, le PCAET fixe les objectifs suivants : déployer la démarche sur l'ensemble du territoire (auprès des agents de Bordeaux Métropole et de ceux des communes dont les bâtiments sont mutualisés avec Bordeaux Métropole), élargir son champ d'action pour ne pas seulement traiter l'énergie et l'eau, mais aussi le tri et le gaspillage alimentaire, et impliquer les citoyens sur la thématique de l'utilisation éco-responsable des bâtiments publics. Levier de transition énergétique, elle s'inscrit aujourd'hui dans le projet de mandature 2020-2026 de la ville de Bordeaux.

Description

La démarche de l'Académie Climat Energie est portée par la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole. L'action vise à **impliquer tous les utilisateurs des bâtiments et des espaces publics dans la construction et la mise en œuvre de mesures de réduction des consommations d'énergie et d'eau**. Dans le cadre de l'action, la sobriété est vue comme l'utilisation avec modération, mesure et justesse des ressources mises à disposition, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Pour être fonctionnelle, elle s'appuie sur un interlocuteur dédié pour chaque site de la collectivité. Il est « l'académicien correspondant énergie » qui a pour rôle de lutter contre les gaspillages énergétiques, d'innover en trouvant de bonnes idées pour économiser les énergies et l'eau et d'être moteur dans le partage et le rayonnement des bonnes pratiques.

La première action est de déployer la démarche sur un site selon le déroulement suivant :

- Choisir l'interlocuteur privilégié du site,
- Expliquer à l'ensemble des utilisateurs comment fonctionne et consomme le bâtiment,
- Optimiser les gestes et les comportements de chacun pour chasser le gaspillage énergétique,
- Suivre et diffuser les consommations auprès de l'ensemble des utilisateurs,
- Sensibiliser, former, coconstruire avec les académiciens,
- Rendre les utilisateurs autonomes dans les bonnes pratiques.

Pour la consolider sont ensuite réalisés :

- Des bilans annuels,
- Des ateliers annuels « Eténergies », d'échange entre les académiciens permettant de construire les outils de partage des bonnes pratiques (bibliothèque d'éco-gestes, éco-guides, planches BD, stickers, affichettes…)
- Le suivi et les envois mensuels des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage du site.

L'ensemble des actions est piloté par une cheffe de projet avec le support des deux Assistances à Maitrise d'Ouvrage, des deux illustrateurs missionnés dans le cadre du marché de l'Académie et bénéficie de l'aide et de l'appui des services de communication de Bordeaux Métropole.

La collectivité considère que la démarche donne de bons résultats sans coûts ajoutés (éco-gestes mis en pratique spécifiques au métier, alertes sur les dysfonctionnements engendrant des surconsommations…) et ouvre de belles perspectives.

Cette démarche présente l'avantage de créer les conditions d'un projet collectif et participatif avec les agents et les usagers des bâtiments publics.

D'autre part, la démarche s'inscrit totalement dans le schéma du développement durable et ses trois piliers, social, économique et écologique : c'est une démarche participative, sans surcoût ajouté et qui permet d'économiser les ressources naturelles.

Enfin, elle tient sur la durée. L'Académie est créée depuis 2012. Depuis, seuls les sites qui ont été démolis ou qui ont subi une restructuration lourde sont sortis (définitivement ou provisoirement) de la démarche.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ La réduction des ressources d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics est mesurée. Elle fait l'objet d'un bilan annuel assurant la continuité de l'action. ▪ L'extension progressive de l'action à de nouveaux bâtiments (de Bordeaux Métropole ou de communes « mutualisées ») témoigne de son succès sur la diminution des consommations de fluides
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Implication individuelle et collective qui aboutit à changer les comportements vers un usage rationnel et optimisé de l'énergie et de l'eau des bâtiments ▪ Mise en place d'un suivi annuel afin de connaitre le besoin, et de suivre les évolutions de consommation, dans une démarche d'amélioration continue ▪ L'Académie Climat Energie est une action s'intégrant dans un enjeu plus global de Qualité de Vie, pour les agents de Bordeaux Métropole et des communes mutualisées

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne et acteurs concernés : La démarche est pilotée par la Direction des bâtiments de la Direction générale haute qualité de vie de Bordeaux Métropole.

En tant que levier de réduction des consommations énergétiques, elle est intégrée au Service énergies et maintenance qui a la charge de la gestion des usages des énergies et de l'eau (maintenance, équipements, réduction des consommations, paiement des factures…).

Les académiciens appartiennent à différents services, directions et corps de métier. En ce sens, le projet est partagé à la mesure de son déploiement dans les bâtiments. L'ensemble des services est partenaire et les services de communication de Bordeaux Métropole sont supports.

Les enjeux sont de mobiliser, avec l'aide des agents municipaux et métropolitains, tous les utilisateurs des bâtiments publics pour lutter contre le gaspillage énergétique en réduisant les consommations de fluides (eau, électricité et chauffage) dans les bâtiments publics.

Gouvernance externe et acteurs concernés : la démarche inclus les enfants, la communauté éducative et les agents des écoles. Elle a bénéficié de fonds TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte) qui ont permis en 2018 de sensibiliser 870 enfants aux économies d'énergie et d'eau.

Pour les crèches, l'Académie est un des points de la démarche de certification Certi'crèche pour la ville de Bordeaux. À ce titre, l'action est portée à la connaissance des parents.

Pour les autres bâtiments, un affichage permet au public de prendre connaissance de la démarche, des consommations mensuelles des sites et des éco-gestes proposés.

Un travail conjoint avec les prestataires de maintenance des sites est réalisé afin de mobiliser les occupants. Notamment pour les bâtiments administratifs, via une participation au concours national cube 2020 organisé par l'IFPEB (Institut Français de Performance du Bâtiment).

Effets leviers et freins

- Plusieurs facteurs de réussite sont identifiés, notamment la co-construction de l'action avec les académiciens, la mutualisation et la valorisation des bonnes pratiques.

- Les freins résident dans la difficulté à valoriser le rôle des agents et à leur apporter un statut pour qu'ils soient reconnus dans leur structure.

FICHE n° 3 : Eurométropole de Strasbourg

Région	Grand-Est
Type de collectivité	EPCI – Métropole 33 communes
Nombre d'habitants	500 000 hab.
Etat d'avancement	Politique initiée en 2009, toujours en cours.
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : Bâtiment. Facilitation et promotion de l'habitat participatif** Strasbourg a été la première ville de France à lancer une consultation dédiée à l'habitat participatif, une pratique qui incite les citoyens à mutualiser des espaces mais aussi des outils. Cette politique a été depuis reprise par l'Eurométropole de Strasbourg. Strasbourg a contribué à la création du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif. Alain JUND (Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg et conseiller municipal délégué au développement de l'habitat participatif pour la ville de Strasbourg) est l'actuel Président de ce réseau.
Analyse « Sobriété »	La collectivité dispose d'un poste dédié à la démarche d'habitat participatif. Elle flèche du foncier pour permettre l'émergence de cette forme d'habitat. Initialement la démarche ne concernait que des projets d'autopromotion puis elle s'est diversifiée en direction de bailleurs sociaux et de promoteurs privés. Cette forme d'habiter met en avant la dimension de partage (d'espaces, de biens) au service d'un lien social plus fort et d'une ré interrogation profonde des besoins individuels et des réponses apportées au profit des communs. **Chiffres clés :** • 22 projets aboutis sur le territoire métropolitain qui représentent 239 foyers. • 19 projets en phase d'étude.

Contact

Interlocuteur	Alain Kuntzmann – Responsable des projets d'Habitat Participatif
Coordonnées	Alain.KUNTZMANN@strasbourg.eu

Ressources et liens

Le site Habitat participatif Strasbourg qui recense l'ensemble des projets réalisés et en cours : https://habitatparticipatif.strasbourg.eu/

Le Guide pratique de l'autopromotion, édité par Eco Quartier de Strasbourg : http://www.ecoquartier-strasbourg.fr/index.php/que-proposons-nous/publications/

Monographie : « L'Urbanisme de chantier en projet » CETE de l'Est (2013).

Les représentations de l'habitat participatif Valentine Delarchand (Mémoire Ecole Nationale d'Architecture de Strasbourg 2017) : https://issuu.com/valentinedelarchand/docs/m_moire_master_valentine_delarchand

Contexte

En 2001, un collectif d'habitant a souhaité créer un écoquartier. Face aux difficultés foncières, ils ont privilégié l'option de développer un habitat participatif. Ils se sont constitués en association au sein « d'Eco-quartier Strasbourg » avec pour principal objectif de mettre en avant de la construction de logements en autopromotion. En parallèle, l'Eurométropole et la ville de Strasbourg ont décidé dès 2009 de promouvoir ce « mode d'habiter ». Une première consultation a été lancée cette année-là sur dix terrains appartenant à la ville de Strasbourg. Il s'agissait de mobiliser des habitants pour qu'ils créent des projets d'habitat participatif. A partir de 2012, un travail conjoint a été engagé entre la ville de Strasbourg et l'association Eco-quartier Strasbourg. D'un côté, la ville donne les conditions favorables à l'émergence de projets (foncier, assistance juridique, accompagnement administratif). De l'autre côté l'association Eco-Quartier Strasbourg donne des conseils aux groupes d'auto promoteurs et prend en charge les questions liées aux rapports interpersonnels.

Description

La politique d'habitat participatif de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a permis l'aboutissement de 22 projets depuis 2009, pour 239 logements livrés sur le territoire métropolitain. Actuellement, 19 projets sont en phase d'étude ou en cours de réalisation. Ils représentent environ 300 futurs logements à l'échelle de l'Eurométropole. De nouveaux objectifs, de l'ordre d'une vingtaine de projets, sont en cours de formalisation pour le mandat 2020-2026, rien que pour la ville de Strasbourg. Historiquement les projets étaient en auto-promotion. Désormais d'autres formules sont également encouragées par l'Eurométropole comme la participation à des projets portés par des opérateurs immobiliers. Qu'ils soient des bailleurs sociaux ou des promoteurs immobiliers privés, ces opérateurs s'appuient souvent d'un « assistant à maîtrise d'usage » qui permet d'accompagner le travail entre l'opérateur et les futurs habitants.

Les projets d'habitat participatifs reposent sur trois piliers :

1. **La convivialité et le vivre-ensemble**

Ce premier pilier consiste en l'écriture d'une charte du vivre-ensemble déclinant les valeurs portées par les futurs habitants du bâtiment. Elle permettra d'aider à la construction du projet et de faciliter le règlement des éventuels conflits tout au long de la vie du bâtiment en servant de document cadre.

2. **Des communs**

Chaque projet doit intégrer des espaces mutualisés au-delà du seul espace-vert. Les espaces mutualisés retrouvés le plus fréquemment sont des buanderies et des salles polyvalentes. On peut également retrouver en partage des chambres d'amis, des ateliers de bricolage, une salle de musique, une cuisine ou encore des toits-terrasses. Les espaces mutualisés contribuent à une réduction de la consommation matérielle des ménages en mutualisant de nombreux équipements, qu'il s'agisse de machines à laver dans les buanderies ou de matériel de bricolage (perceuses…) dans les ateliers dédiés.

3. **La co-conception de l'immeuble par les habitants**

A partir de leur enveloppe budgétaire, les futurs habitants décrivent le bâtiment idéal. Ils choisissent les matériaux (biosourcés ou non) et dimensionnent les surfaces. Le développement des espaces communs se fait le plus souvent à partir d'une réduction des espaces privatisés qui sont dimensionnés au plus juste. Ainsi la présence de salle polyvalente ou de chambre d'amis permet aux habitants de recevoir des proches dans de bonnes conditions sans disposer d'un logement surdimensionné au quotidien. Actuellement la ville n'impose pas de critère lié à l'écoconstruction. Il y a eu par le passé une minoration du coût du terrain associée à l'éco conception des bâtiments. Cette clause environnementale est à nouveau interrogée par la nouvelle municipalité écologiste.

S'il n'y a pas d'obligation à l'éco conception des bâtiments, tous comprennent des matériaux biosourcés (isolants, bardages voire dans certains cas structure avec des immeubles en bois-terre-paille…) voire d'autres exigences supérieures à la réglementation (conception bioclimatique, bâtiments passifs).

Les consultations de la ville de Strasbourg pour les projets d'autopromotions sont composées de 2 phases :

Phase 1 :
Rendu d'un dossier par les auto promoteurs dans lequel ils répondent à des questions qui sont celles que doit se poser tout groupe avant de démarrer un projet d'autopromotion (gouvernance, pré-programme, vie du projet). Un terrain peut être sélectionné en fonction de la pertinence de leur réponse.

Phase 2 :
Les porteurs de projets sont ensuite accompagnés par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) (cofinancées à hauteur de 50% par la ville de Strasbourg) avec laquelle ils vont coconstruire et finaliser sous la forme d'un dossier le programme immobilier et vérifier sa faisabilité financière avant tout premier contact avec un architecte.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Généralement un parti-pris écologique dans les constructions (*non obligatoire, certaines réalisations respectent la réglementation et portent un ou deux aspects (bardage bois etc), d'autres sont dans une dynamique bioclimatique (bâtiments passifs et procédés constructifs les plus écologiques Terre/Paille/Bois)*) ▪ Possible réduction des surfaces privatisées au profit de surfaces collectivisées dans le projet *(aujourd'hui il n'y a pas de bilan sur les surfaces construites par logements vis-à-vis de la moyenne observée dans la promotion classique).*
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ De nombreux espaces et des équipements mutualisés dans chacun des projets (Buanderie, Atelier de bricolage, chambres d'amis, jardins et potagers, toits-terrasses, salle polyvalente et salle de musique) qui ont ré-interrogé les besoins en biens matériels d'une part, et en surfaces privatisées d'autre part.

Gouvernance et acteurs concernés

La politique de promotion de l'habitat participatif **est partenariale**. L'Eurométropole de Strasbourg a inscrit la démarche de promotion de l'habitat participatif dans son programme local de l'habitat.

Elle travaille conjointement avec l'association Eco-Quartier de Strasbourg qui a écrit un guide pratique de l'autopromotion et assure un accompagnement de certains opérateurs (bailleurs, promoteurs) souhaitant intégrer les habitants en amont.

D'autres acteurs forment le réseau local de l'habitat participatif. Ils se retrouvent une fois par an :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) défend de longue date l'habitat participatif et a permis d'amplifier la démarche en fournissant de nombreuses ressources auprès des particuliers, notamment un guide pratique de l'autopromotion édité dès 2011 avec l'association Eco-Quartier de Strasbourg.
- La S.E.R.S (Société d'aménagement de la ville de Strasbourg) fournit des terrains à bâtir qui s'inscrivent dans de nouveaux quartiers. Elle s'assure de réserver des terrains qui sont destinés en priorité à l'habitat participatif.
- Plusieurs bailleurs sociaux : habitat de l'Ill (depuis 2011), Domial (depuis 2018).
- Des opérateurs : favorisant « l'autopromotion accompagnée » (UNANIMM) ou de la construction ayant une offre de « co-conception immobilière » (Boulle Construction).
- Des ateliers d'architectes (Grossiord Architectes, ANKHA).

En 2010, l'Eurométropole a initié le Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif. Ce réseau est constitué en association à partir de 2014. Il réunit une trentaine de collectivités. Le réseau est

actuellement présidé par Alain JUND (Vice-Président de l'EMS et conseiller municipal délégué au développement de l'habitat participatif pour la ville de Strasbourg).

Effets leviers et freins

Plusieurs freins ont été rencontrés lors de la mise en place des actions citées :

- Des questions liées au montage juridique des projets. Ces questions ont pu être levées suite à un travail avec la caisse des dépôts.
- Des résistances dues à la méconnaissance de ces projets par des acteurs clés : notaires, banques…
- Le temps nécessaire pour accompagner les habitants.
- Les changements forts que ce type de projet engendrent pour des opérateurs tels que les bailleurs sociaux.

Pour y répondre plusieurs leviers ont été identifiés et activés :

- Accompagner la montée en compétence des acteurs de ces projets : notaires, architectes (dont certains se sont spécialisés depuis sur l'habitat participatif) ou encore bailleurs sociaux (pour lesquels la Métropole avait imaginé un jeu permettant aux futurs habitants de se confronter aux choix qu'ils avaient à faire dans le cadre du projet, afin de les sensibiliser à la complexité de ces projets).
- Effectuer du lobbying pour l'obtention d'un texte de loi : la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a apporté un cadre juridique à l'habitat participatif. Ainsi les personnes participantes à un projet d'habitat participatif ont la qualité d'associés et acquièrent des parts sociales.

En outre, l'effet cumulé d'un important portage politique de la démarche et d'acteurs locaux particulièrement engagés (Association Eco-Quartier de Strasbourg) ainsi qu'un travail sur le long terme entre élus et techniciens de l'Eurométropole ont permis d'accélérer le déploiement des projets.

FICHE n° 4 : La Rochelle Agglomération

Région	Nouvelle Aquitaine
Type de collectivité	EPCI - Communauté d'Agglomération 28 communes.
Nombre d'habitants	170 000 hab.
Etat d'avancement	La ville de La Rochelle est pionnière en matière de développement des mobilités actives. Elle a mis en œuvre dès les années 1990 un plan de circulation décourageant le trafic de transit. L'Agglomération a mis en place son Troisième schéma directeur cyclable sur la période 2017-2030. Elle a approuvé en décembre 2019 un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) incluant un volet mobilité permet ainsi de faire coïncider les projets de construction et d'aménagement en prenant avec l'offre de transports publics. L'Agglomération a un historique de Plan de Déplacements Urbains (PDU) depuis l'an 2000.
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : Politique en faveur des mobilités actives** La ville et l'Agglomération de La Rochelle sont lauréates depuis septembre 2019 de l'appel à projets national "Territoires d'Innovation" au sein du programme "La Rochelle Territoire Zéro Carbone". L'Agglomération et la Ville sont labellisées Cit'ergie.
Analyse « Sobriété »	L'Agglomération de La Rochelle est engagée de longue date dans le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle. Elle a depuis 2017 confirmé son engagement avec un troisième schéma directeur vélo communautaire intégrant les dix communes ayant rejoint l'Agglomération en 2014 et qui se fixe pour objectif 14% de déplacements à vélo en 2030 à l'échelle de l'Agglomération. En 2019, elle a adopté un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant les enjeux de mobilité au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour accélérer la réduction des déplacements motorisés sur le territoire. **Chiffres Clés :** • L'Agglomération a un taux de pratique cyclable parmi les plus élevés de France (7%) et le plus élevé dans sa catégorie (100 à 200 000 habitants). • Dans le PLUi une exigence de stationnements vélos dans les constructions 2 fois supérieure aux exigences du code de la construction, pour les communes centrales de l'Agglomération.

Contact

Interlocuteur	Hervé le Berre
Coordonnées	herve.le-berre@agglo-larochelle.fr

Ressources et liens

L'ensemble des documents relatif au PLUi approuvé en 2019 sont disponibles sur le site de l'Agglomération : https://www.agglo-larochelle.fr/projet-de-territoire/plan-local-d-urbanisme-intercommunal

Le troisième schéma directeur vélo 2017-2030 : https://www.agglo-larochelle.fr/documents/10839/10782847/Télécharger+le+schéma+directeur+vélo/792f5360-94b5-474b-a5d8-d80b2564f42b?version=1.0

Article de l'Agglomération sur le vélo : https://www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique/deplacements?article=developper-la-pratique-du-velo

Le PDU de 2012 : https://fr.calameo.com/read/00129742424dd92cad492

Contexte

La ville de La Rochelle a mis en œuvre dès les années 1990 un plan de circulation décourageant le trafic automobile de transit. L'Agglomération de La Rochelle a adopté dès l'an 2000 un Plan de Déplacements Urbains, fruit de deux années de concertations citoyennes. Il a permis, entre 2000 et 2012, d'engager 69 millions d'euros en faveur des transports en commun, des mobilités actives et du stationnement. Un deuxième PDU a pris le relai en 2012. Depuis décembre 2019, l'Agglomération a mis en place une nouvelle politique de mobilité au cours de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. Elle est déclinée au sein de de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Mobilité » et du Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

Description

Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prévoit de diminuer la part de la voiture individuelle et des deux-roues motorisés de 60% des déplacements sur l'Agglomération aujourd'hui à 45% en 2030. L'objectif est de doubler la part modale du vélo (de 7% à 14%), d'accroitre la part modale de la marche (de 26,5% à 30%) et des transports collectifs (de 5% à 6,5%).

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) inscrit la sobriété foncière comme un enjeu fort de développement durable de la collectivité. Cette sobriété foncière s'exprime par la volonté de requalifier et densifier les parcs d'activité d'intérêt communautaires existants. Second objectif de cette politique : développer la « ville des courtes distances » en préservant l'intensité des lieux de vie existants pour encourager les mobilités actives.

Pour réduire la part modale de la voiture individuelle, plusieurs leviers ont été ou seront mis en place :

- Travailler sur le stationnement (moyen inscrit dans le POA comme « outil de régulation des mobilités »). Cela devra dissuader le stationnement de longue durée sur voirie d'une part, et développer l'offre de « parcs-relais », notamment à destination des personnes réalisant aujourd'hui l'ensemble de leur trajet domicile-travail en voiture individuelle d'autre part. Aussi, le règlement d'urbanisme prévoit pour les constructions d'habitation situées dans les communes de La Rochelle, Aytré, Lagord, Périgny et Puilboreau (*commune centre et première couronne représentant 63% de la population de l'Agglomération*) une surface de stationnements vélos équivalente à 4% de la surface de plancher, et même 5% pour les constructions à destination de résidences étudiantes et universitaires. Soit une surface de 3,2 m^2 pour un logement de 80m^2 ; permettant de stationner 4 vélos. Cette exigence est deux fois supérieure au code de la construction et de l'habitation (CCH) (0,75m^2 pour un deux pièces, 1,5m^2 au-delà). Concernant les constructions de bureau, la norme minimale sur les communes de La Rochelle, Aytré, Lagord, Périgny et Puilboreau est de 2 places par tranche de 100m^2, soit également deux fois plus que les exigences du CCH.

- Développer les plans de déplacements d'établissement ou de zone (PDE, PDIE). L'Agglomération veut recenser les bonnes pratiques des entreprises pour favoriser leur reproduction sur l'ensemble du territoire, assurer une cohérence et une mutualisation des PDE par la mise en place de PDIE et mettre en place des plans d'accompagnement des entreprises dans l'élaboration et la communication autour de leur PDE. L'Agglomération a recruté une agente spécifiquement dédiée à l'accompagnement au changement dans le cadre du projet de territoire « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ». Cette action est dotée d'un budget prévisionnel de 300 000 euros. En parallèle, l'Agglomération montre l'exemple : elle a mis en œuvre depuis 2017 l'indemnité kilométrique vélo et augmenté la participation aux abonnements de transport en commun (70%), mis à disposition des agents une flotte de vélos à assistance électrique et expérimenté le télétravail.

- Poursuivre le développement de l'application régionale *Modalis* sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre de la dynamique « Territoire Zéro Carbone »

l'Agglomération recrute en 2021 un chargé de mission « MAAS » (Mobility as a Service) ou Mobilité Intégrée pour partager (en open data) les données de mobilité des opérateurs de transports et accroitre ainsi l'efficacité de *Modalis* en prenant aussi en compte les besoins de tous les usagers (personnes à mobilité réduite…). Aujourd'hui *Modalis* permet d'identifier les possibilités de trajet multimodaux en transport en commun, à vélo, en TER, en covoiturage (*l'application relais des offres de Blablacar*) ou en voiture individuelle. Elle offre plusieurs propositions dont elle estime le temps de parcours et les coûts, *et prochainement l'impact environnemental des déplacements*, ce qui facilite l'adoption de nouveaux comportements alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle.

- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable. Ce schéma dessine des objectifs ambitieux à l'échelle de l'Agglomération. Il est doté d'un budget de 35 millions d'euros d'ici 2030. 230 km d'aménagements ont déjà été réalisés dans les deux premiers schémas. L'objectif est d'atteindre 400 km en 2030. Les liaisons cyclables sont de trois types :
    - Des liaisons structurantes sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération qui relient l'unité urbaine centrale et les pôles d'appuis à La Rochelle.
    - Des liaisons de maillage réalisées par les communes et cofinancées par l'Agglomération à hauteur de 50%, l'Agglomération propose un accompagnement technique.
    - D'autres liaisons d'intérêt communal qui sont portées par les communes et non inscrites au sein du schéma directeur. Elles ne font pas l'objet de soutien financier de l'Agglomération.

  L'Agglomération propose des vélos en libre-service, classique ou à assistance électrique ainsi qu'une prime à l'achat de vélo à assistance électrique comprise entre 300 et 500 euros (selon quotient familial, 1 prime par membre majeur du foyer).

- Etudier la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE). L'Agglomération est lauréate d'un appel à projet du gouvernement et travaille sur le sujet avec le CEREMA avec pour objectif d'aboutir d'ici 2022 ou 2023. La ZFE devra permettre d'apporter de nouvelles réponses en matière de logistique urbaine et notamment le développement de livraisons à vélo nécessitant un entrepôt de stockage aux portes du centre-ville. Des expérimentations sont actuellement en cours avec un opérateur et le soutien de l'ADEME.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Volonté de réduire la part modale de la voiture individuelle à 45% en 2030 et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement de 40% et au-delà pour atteindre l'objectif de -70% pour un territoire zéro carbone ▪ Volonté de rapprocher les lieux d'intérêt des lieux de vie pour réduire les distances parcourus par les habitants sur le territoire et par conséquent encourager les mobilités actives
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Promotion de l'application « Modalis » facilitant la prise de décision en matière de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ▪ Création de contraintes aux déplacements automobiles internes au territoire par différents outils (stationnement, ZFE, plan de circulation) en parallèle d'une facilitation des déplacements à vélo par un développement continu et coordonné à l'échelle de l'Agglomération des infrastructures cyclables (voies, stationnements (*y compris dans les logements neufs*), mise à disposition de vélos en libre-service et aide à l'achat, ainsi qu'encouragement à la marche à pied (axes apaisés).

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : La politique mobilité est portée par la Direction de la Mobilité et des Transports. Elle s'inscrit dans les dynamiques **Cit'ergie** (labellisation ADEME en faveur d'une politique climat-air-énergie ambitieuse) et **Territoire Zéro Carbone**.

L'ensemble des transports collectifs locaux (bus, vélo, bateau, autopartage…)sont regroupés sous la marque « Yélo » depuis 1976. Plusieurs opérateurs exploitent le réseau : RTCR (lignes de bus, services vélos, parc relais), TRANSDEV (lignes de bus périurbaines, transport à la demande, transport de personnes à mobilité réduite), TRANSDEV Maritime (passeurs et bus de mer) et enfin Citiz (qui exploite le service de voitures en libre-service électriques sous la marque « Yélomobile »).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document, élaboré à l'échelle des 28 communes du territoire, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Un comité de pilotage, présidé par le Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du PLUi a permis de suivre le PLUi dans son ensemble. Neuf Vice-présidents et conseillers communautaires le composaient. Le COPIL s'est réuni à 47 reprises.

Des comités de pilotages thématiques ont été présidés par des élus communautaires référents et étaient composés d'élus communautaires et communaux. Plus de 60 réunions de travail ont été organisées.

Les Maires ont été associés au sein de la conférence intercommunale des maires. Quinze conférences ont eu lieu.

La Commission de l'Aménagement de l'Espace (statuaire de l'Agglomération) a permis de prendre en compte l'avis d'élus ne siégeant pas au conseil communautaire, comme les adjoints à l'urbanisme des communes. Elle s'est réunie 2 fois autour de temps forts de la constitution des fondamentaux de la phase diagnostic : autour de la compréhension de lecture et de partage des paysages constitutifs du territoire puis autour des enjeux d'aménagement de l'espace. La commission a permis des visites de sites.

Enfin un groupe de travail « PLUi des communes » rassemblant l'ensemble des référents techniques PLUi dans les communes et a été réuni 11 fois.

Gouvernance externe : l'élaboration du PLUi entre 2014 et 2019 s'est appuyée sur 22 réunions publiques rassemblant environ 3 700 personnes[1]. Des ateliers thématiques ont permis d'associer des acteurs qualifiés (entreprises, élus, chambres consulaires, associations…).

Effets leviers et freins

Le PLUi a été un levier important pour harmoniser les ambitions à l'échelle de l'Agglomération. Il a permis de faire monter en compétence l'ensemble du territoire sur le sujet et de convaincre les maires de certaines communes d'encourager les mobilités alternatives.

La labélisation « Territoire Zéro Carbone » catalyse les actions qui ont été inscrites dans le PLUi et constituera un facilitateur de leur mise en œuvre. Aussi, l'objectif de labélisation « Gold » Cit'ergie a permis de travailler sur différents sujets tels que les PDE ou le stationnement.

Les opérations de revitalisation des centres-villes peuvent entrer en contradiction avec les ambitions de réduction de la place de la voiture individuelle. En effet, dans le cadre de ces opérations il y a un fort enjeu autour des commerces et de leur accessibilité, qui peut encourager le développement du stationnement automobile (en matière d'aménagement et/ou de gratuité).

Il est relevé un manque d'outils et d'expertise quant au suivi et à l'évaluation des projets mis en œuvre.

[1] https://www.agglo-larochelle.fr/documents/10839/10006569/Délibération+du+24+janvier+2019+arrêtant+le+projet+de+PLUi/b5f49a16-6116-41b1-aee4-1c398d8f7c82?version=1.0

FICHE n° 5 : La Rochelle Agglomération

Région	Nouvelle Aquitaine
Type de collectivité	EPCI - Communauté d'Agglomération 28 communes.
Nombre d'habitants	170 000 hab.
Etat d'avancement	La collectivité a depuis le 1er janvier 2019 un chef de projet « numérique responsable ». Courant 2019, elle a été parmi les premiers signataires de la Charte du numérique responsable portée par l'Institut du Numérique Responsable (INR) dont elle est adhérente et titulaire du Collège « Secteur Public » de l'INR.
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : numérique responsable** La ville et l'Agglomération de La Rochelle sont lauréats depuis septembre 2019 de l'appel à projets national "Territoires d'Innovation" au sein du programme "La Rochelle Territoire Zéro Carbone". Ce programme vise l'atteinte de la neutralité carbone dès 2040. L'Agglomération et la ville sont labélisées Cit'ergie. L'Agglomération est lauréate de l'AMI « QuantiGES » de l'ADEME. Dans ce cadre la collectivité va mesurer les impacts de la mise en place du télétravail pour les agents de l'Agglomération ainsi que les impacts des modifications des pratiques sur le numérique (allègement PJ, du site internet, suppression des doublons…) (source : Fiches Exemple Ademe QuantiGES 2021)
Analyse « Sobriété »	La thématique du numérique responsable est encore peu explorée par les collectivités territoriales en France. Une opération « collective » a été initiée par une direction régionale ADEME (Normandie), en 2019. En Nouvelle-Aquitaine, l'Agglomération et la Ville de La Rochelle se sont dotées d'un chef de projet mutualisé « numérique responsable » depuis 2019, elles élaborent une stratégie territoriale du numérique responsable pour développer un écosystème d'acteurs engagés sur le sujet. Un des enjeux de cette stratégie sera de questionner la notion du « besoin en numérique ». **Chiffres Clés :** • Suppression de 2 600 Go de données sur les serveurs pour un évitement de 73 tonnes de carbone dans le cadre de l'opération « Cyber World CleanUpDay » menée en septembre 2020 ; • En 2021, lors de la seconde édition, la participation du territoire au Cyber World CleanUp Day a permis d'économiser 54.9 tonnes Equivalent Carbone, soient 290 000 km en voiture, ou l'empreinte carbone de 5 personnes pendant un an. Ces économies de carbone correspondent à celles qui auraient été faites si l'ensemble du territoire rochelais avait coupé ses émissions pendant 14 minutes. • Mise en place de critères et de clauses de performance environnementale sur plusieurs marchés numériques.

Contact

Interlocuteur	Jérôme Valais – Chef de projet numérique responsable
Coordonnées	jerome.valais@agglo-larochelle.fr

Ressources et liens

Site de « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » : https://www.larochelle-zerocarbone.fr

Note d'avancement transmise à l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

Contexte

La Direction de la Transformation Numérique (DTN) a été créée le 1er janvier 2019. Elle est le fruit de la mutualisation des directions des Systèmes d'information de la ville de La Rochelle et de l'Agglomération de La Rochelle. La DTN accueille depuis sa création un chef de projets « Numérique Responsable » qui consacre 30% de son temps à ce projet. Ce chef de projet a plusieurs missions pour à la fois développer une culture de la responsabilité numérique au sein de la ville et de l'Agglomération et élaborer une stratégie « numérique responsable » d'envergure territoriale.

Description

Dans le cadre de l'appel à projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », l'Agglomération, la ville de La Rochelle, l'Université, le Grand Port et Atlantech ont signé la charte du numérique responsable en juin 2019 avec l'Institut du Numérique Responsable. La mobilisation autour de cette charte a permis de sensibiliser les élus du territoire à cet enjeu. L'Agglomération a par ailleurs adhéré à l'institut du numérique responsable en octobre 2019.

Ces engagements font suite à la labélisation « Numérique Responsable » de la Direction de la Communication, Evènementiel, Relations Publiques et Imprimerie de la ville de La Rochelle en 2019. Le label se décline en cinq axes :

- Sensibilisation
- Formation et communication (interne et externe)
- Démarche transversale (achats, gestion du matériel informatique….)
- Démarche d'usage (impressions, téléphonie…)
- Démarche organisationnelle (logiciels, stockage des données…)

Les actions mises en œuvre par la direction de la communication ne relèvent pas pour la majorité d'entre-elles, de la sobriété mais de l'efficacité. Cependant, ce travail a par exemple permis à la direction de la communication de réduire le nombre de cartes de vœux et de cartons d'invitations imprimés puis envoyés chaque année (- 15%) ou de s'interroger sur la production de vidéos.

Suite au recrutement du chef de projet Numérique Responsable, l'Agglomération a intégré des clauses ou/et des critères « numériques responsables » dans le cadre de renouvellement de marchés du service informatique dès 2020 : labélisation du matériel informatique (respect des labels EPEAT niveau bronze à minima, TCO Certified), critères de performance énergétique (Energy Star) pour le renouvellement de serveurs ou l'hébergement du site internet, écoconception du site internet.

Par ailleurs l'agent en charge du numérique responsable travaille à la sensibilisation en interne. Il a par exemple rencontré dans un premier temps les services « commande publique », « communication », les référents « développement durable », puis les services « mobilités » de l'Agglomération de La Rochelle, le

Secrétariat général et le service Documentation de la ville de La Rochelle. Des référents numériques responsables sont en train d'être nommés dans les services.

Le chef de projet numérique responsable a également rencontré plusieurs acteurs externes (lycée, club d'entreprise, école de commerce…). L'Agglomération a participé au « Cyber World Clean Up day » qui a permis de supprimer près de 1 300 Go de fichiers et email en interne, et près de 2 600 Go auprès de 16 structures ou citoyens ayant participé. En outre un projet d'équipe pédagogique « numérique responsable » dans les collèges et lycées est envisagé.

Fin 2020, l'Agglomération a lancé un marché pour élaborer une stratégie territoriale « numérique responsable ». L'un des enjeux de cette stratégie sera de questionner la notion du « besoin ». Elle contribuera à ce que l'Agglomération puisse se rapprocher de l'obtention du label Cit'ergie Gold. Cette stratégie va être élaborée tout au long de l'année 2021.

Cette stratégie commence par une évaluation / une mesure de l'impact du numérique sur nos collectivités. L'Agglomération utilise l'outil Bilan Carbone pour évaluer son impact du numérique et aussi le WeNR, outil d'évaluation de la maturité numérique (https://wenr.isit-europe.org/fr/wenr-2021/), développé par l'INR.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Réduction d'envoi d'invitations et de carte de vœux par la direction communication ▪ Suppression de 2 600 Go de données à l'occasion du Cyber World Clean Up day au sein de l'Agglomération et de structures partenaires de l'opération sur le territoire.
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Aujourd'hui le questionnement du « besoin » vis-à-vis du numérique n'a pas fait l'objet de travaux approfondis. L'élaboration (en 2021) et le déploiement de la stratégie numérique responsable de l'Agglomération comprendront des axes de sobriété numérique.

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Aujourd'hui plusieurs services sont concernés par les actions portées par le chef de projet numérique responsable. Principalement les services communication, commande publique, transformation numérique et informatique ainsi que le réseau du développement durable.

Gouvernance externe : L'objectif de la future stratégie « numérique responsable » est d'élargir la gouvernance à d'autres acteurs comme les partenaires du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, clubs d'entreprises et université. Au sein de l'Agglomération, cette stratégie pourra concerner aussi le service prévention et gestion des déchets, notamment au sein d'une future ressourcerie pour laquelle est recherché un spécialiste des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Effets leviers et freins

En 2019, la mutualisation de la DSI de la ville de La Rochelle et de l'Agglomération a permis de créer la Direction de la Transformation Numérique (DTN) dans laquelle un chef de projet numérique responsable a été nommé. Cette création de poste, en association avec les labélisations « territoire zéro carbone » ainsi que « Cit'ergie » ont été des éléments moteur de l'action de l'Agglomération en faveur du numérique responsable. Actuellement le chef de projet travaille beaucoup avec l'Institut du Numérique Responsable (INR) qui lui fournit des ressources utiles à l'avancée de ses réflexions. La formalisation d'une stratégie territoriale numérique responsable en 2021 devra ancrer la thématique « numérique responsable » au sein de la collectivité, mais aussi sur le territoire.

FICHE n° 6 : Malaunay

Région	Normandie
Type de collectivité	Commune
Nombre d'habitants	6 176 hab.
Etat d'avancement	Action réalisée en 2018/2019
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : Consommation durable** La commune de Malaunay est engagée depuis déjà presque 15 ans dans une politique climat air énergie pro active. Au fur et à mesure des années, et depuis la première labellisation CAP Cit'ergie en 2013, cette politique a fortement évolué. Les engagements de la commune se sont renforcés. Elle a alors été reconnue au niveau national, voire même plus largement. La commune a été lauréate Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Elle est impliquée dans des réseaux comme le CLER (Réseau pour la Transition Energétique). Le Maire et le Directeur Général des Services interviennent très régulièrement lors de séminaires ou conférences en lien avec la transition énergétique et écologique.
Analyse « Sobriété »	*La Transition Prend Ses Quartiers* est un dispositif innovant créé à Malaunay pour impliquer les habitants dans la transition, mis en place sur la période 2018-2021. Il s'agit d'une approche transversale qui aborde différentes thématiques en lien avec la sobriété (déchet, mobilité, énergie, alimentation…), sans pour autant nommer la « sobriété » en tant que telle dans l'approche de l'action. C'est une action portée par la commune, en lien avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, …), et qui implique les habitants. *La Transition Prend Ses Quartiers* est une action mature (de par la méthode, les résultats, la communication autour du projet), et un kit « la Transition Prend Ses Quartiers », et accessible aux communes intéressées pour l'appliquer sur leur territoire. Le dispositif a permis de faire émerger des projets concrets, comme par exemple la création d'une association de Service d'Échange Local (le SEL de Malaunay).

Contact

Interlocuteur	Matthieu RIOS - chargé de mission
Coordonnées	rios.matthieu@malaunay.fr – 02 32 82 55 57

Ressources et liens

http://www.malaunay.fr/Malaunay-en-transition-s/La-transition-prend-ses-quartiers

Contexte

Malaunay est engagée dans une démarche de transition écologique, pour renforcer le bien vivre ensemble en prenant en compte les enjeux énergétiques, climatiques, alimentaires, culturels. Après avoir rénové son patrimoine, installé des panneaux solaires sur les toits, acheté des véhicules électriques et gaz, planté des espaces comestibles ou produit du miel… la ville a souhaité engager une nouvelle étape : impliquer les habitants, experts du quotidien, pour aller plus loin : « Partir de l'habitant lui-même et de sa capacité à agir sur son territoire, constitue une démarche puissante que je veux expérimenter. Chacun est capable de proposer et mener une action pertinente pour sa ville » explique le Maire, Guillaume COUTEY.

Le projet intitulé "La Transition Prend Ses Quartiers" (TPSQ), mené en partenariat avec l'ADEME et la Région Normandie, veut faire la preuve que le changement de comportement est possible pour tous, en l'illustrant avec des familles. La sobriété est implicitement intégrée au projet.

En effet, La Transition Prend Ses Quartiers (TPSQ) est un dispositif innovant créé à Malaunay pour impliquer les habitants dans la transition, prévu sur trois ans (2018-2021).

- La première phase 2018-2019 prend la forme du Défi de la Transition, mobilisant des équipes d'usagers de la ville autour de 7 thématiques clés.
- Lors de la deuxième phase, la ville proposera un Appel à Projet Permanent à destination des habitants et la mise en place d'un Conseil de la résilience et des transitions.
- La troisième phase prévoit la mise en place d'un outil numérique d'aide à la participation citoyenne.

  Ces actions sont menées en partenariat avec l'ADEME et la Région Normandie.

Les objectifs du défi :

- Accompagner le changement, et impliquer les citoyens dans la transition ;
- Faire émerger des pionniers de l'implication citoyenne : donner le pouvoir d'agir ;
- Impliquer les citoyens.

La sobriété n'est pas mise en avant de façon directe, mais elle découle des objectifs affichés.

Description

Le Défi « La Transition Prend Ses Quartiers » est la première phase du dispositif d'implication des habitants et de concertation pour la transition de la commune. Dans un format ludique et participatif, ce défi a mobilisé 110 habitants sur le chemin du changement de comportement de décembre 2018 à mars 2019. Élaboré pour créer des premiers projets participatifs de transition, il est mis en récit sous la forme d'une BD et par un film reportage pour être partagé avec l'ensemble de la population malaunaysienne et donner envie à d'autres groupes d'habitants de répondre à l'Appel à projet permanent (prévu en 2021). De nouveaux projets seront accueillis et accompagnés par les services municipaux pour leur mise en œuvre.

Le casting lancé en septembre 2018 au Forum des associations a retenu 9 équipes venues d'horizons différents (famille, groupe de collègues, voisins ou amis, associations…), rassemble des personnes vivant ou travaillant à Malaunay et prêtes à s'engager à relever les défis et faire avancer la connaissance commune sur l'une des 7 thématiques :

- Eau & énergie
- Déchets & recyclage
- Mobilité douce & partagée
- Alimentation & agriculture
- Production & consommation responsables
- Protection de la nature & biodiversité
- Innovation sociale & économie du bien-être

Chaque équipe a eu 3 mois, à compter du 14 décembre 2018, pour répondre à 6 défis en bénéficiant d'un coaching personnalisé :

- Mois 1 « Connaître » : 3 défis de connaissance, d'autodiagnostic et de partage des découvertes

- Mois 2 « Expérimenter » : 2 défis d'expérimentation et d'apprentissage de nouvelles manières d'agir
- Mois 3 « Transmettre » : 1 défi final de conception d'un projet à l'échelle du quartier ou de la ville

A l'aide de moyens et de supports apportés par la ville et ses partenaires, chaque équipe a progressé et appris, pour enfin faire des propositions d'actions sur le territoire. La transition prend ses quartiers, c'est un titre à prendre au pied de la lettre. Chaque équipe a proposé un projet concret pour répondre aux enjeux de transition.

Les ateliers ont été ponctué de rencontres et de visites permettant une réelle immersion des participants.

Le défi a permis de mettre en place des actions concrètes :

Eau et Énergie : Constitution d'un groupe d'éco-voisins, sensibilisation des habitants aux économies d'eau et d'énergie, projet de récupération d'eau pluviale : le groupe s'est engagé dans une réduction des consommations.

Alimentation et agriculture : Mise en place de nouveaux jardins collectifs et sensibilisation des habitants à une alimentation saine, locale et durable ; Changement de comportement individuel et changement alimentaire des équipes.

Mobilité : Mise en place d'un défi de la mobilité en entreprise et implication dans le Plan de Déplacement Inter-Entreprises impliquant Nutriset, Legrand et Malaunay : un changement des comportements liés à la mobilité des salariés.

Déchets : Mise en place de pique-niques et goûters zéro déchet à l'école, réduction des déchets avec de la colle en vrac, réutilisation des déchets comme ressources d'activité, sensibilisation des habitants au compostage pour son déploiement, sensibilisation des commerçants à promouvoir les achats générant moins de déchets.

Consommation responsable : Création d'une association de Service d'Échange Local (le SEL de Malaunay), qui est opérationnelle depuis sa création suite aux défis.

Gaspillage alimentaire : Réduction du gaspillage alimentaire en amont et valorisation des biodéchets dans les quatre unités de restauration du site

Les étapes du Défi ont permis aux participants de s'impliquer progressivement au cours des trois mois du défi. Ils ont d'abord renforcé leur connaissance sur la thématique pour ensuite tester des nouveaux comportements. La troisième phase les a invités à partager les connaissances et les pratiques acquises au cours des premiers mois.

Au-delà de l'impact sur les consommations (énergie, alimentation, objet), ou encore du changement de pratique, le Défi s'est montré une façon adaptée de mobiliser un cercle pluri-acteurs autour d'une politique de la ville pour porter la transition.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Modération des consommations de différentes ressources (l'énergie, l'eau, les produits alimentaires, …) ▪ Modification des modes de consommation par une approche collective et individuelle (démarche zéro déchet, approvisionnement en filières courtes pour s'alimenter, modification des modes de déplacement) impliquant une limitation de l'impact sur les ressources naturelles (émissions de GES, réduction matière…)
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Une approche multi thématique permettant de ré-interroger les besoins individuels, dans une démarche collective accompagnée par des acteurs externes ▪ Questionnement des participants sur la manière de consommer au quotidien, et apport de solutions pour répondre à leur besoin de manière sobre.

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Les élus fixent leurs ambitions sur le pouvoir d'agir, et le renforcement de la démocratie participative. Il est notamment prévu dans le programme politique du mandat, la mise en place d'un service municipal d'accompagnement et d'un budget participatif.

Par ailleurs, les défis ont suscité l'intérêt de trois habitants pour rejoindre la nouvelle équipe municipale 2020 (deux anciens élus et un nouvel élu).

La gouvernance autour des défis s'est également concrétisée en interne par la participation des services de la ville en coaching des équipes du défi. La volonté du maire est d'instaurer une démocratie plus ouverte, entre la ville et ses habitants.

Gouvernance externe : L'implication directe des citoyens dans le défi « La Transition Prend Ses Quartiers » soulève la question de l'ouverture à de nouvelles modalités de gouvernance pour les élus, laissant plus de place aux citoyens. Néanmoins, la démocratie participative demande une certaine acculturation de la part des élus, et un temps pour faire évoluer ces modalités de gouvernance.

La sobriété implique la nécessite d'une appropriation par les habitants de se questionner sur leurs besoins et leurs usages : à travers les ateliers des défis de TPSQ, les participants ont pu se confronter à ces interrogations, et rechercher des solutions sobres pour y répondre. L'action TSPQ montre l'intérêt de l'implication directe des habitants dans le projet porté par la municipalité afin d'assurer la bonne intégration de la démarche de sobriété, et la mise en application concrète par les actions proposées par les groupes.

De manière opérationnelle, chaque équipe a été encadrée par des coachs (binôme composé d'un partenaire externe et d'un agent de la ville). Chaque partenaire ayant participé à la démarche a signé une convention avec la ville, intégrant les temps de coaching et la présence aux temps forts.

Les partenaires et intervenants lors des animations : le SMEDAR (Syndicat Mixte Elimination des Déchets Arrondissement de Rouen), l'association zéro déchet de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'association Solepi (Epicerie Solidaire), Enercoop, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), « On va semer » (intervenante indépendante), un universitaire expert de la biodiversité, l'association « Bon pour le climat, « le potagiste », , le SEL de Rouen, « Le maillon normand » (association qui œuvre sur la gestion déchets), la croix rouge…

Financement : L'ADEME a participé au financement de l'action, dans le cadre d'un contrat axé sur le changement de comportement.

Effets leviers et freins

- Divers effets leviers sont relevés : la gouvernance, l'implication citoyenne et la mobilisation d'acteurs de terrain
- Le contexte socio-économique du ménage peut être un frein à ce genre d'initiative (précarité, situation sociale préoccupante). Le discours de la sobriété peut s'avérer compliqué à instaurer. A l'inverse, les classes moyennes et aisées acceptent plus facilement ce discours.

Reproductibilité des actions : L'outil développé par la ville sur la TPSQ est ouvert aux collectivités qui souhaitent l'utiliser (sous la forme d'un kit reprenant les principaux outils de communication et d'organisation mis en place par la commune). Malaunay l'a présenté dans le cadre d'une rencontre avec les pairs (Grande Synthe, Loos en Goel, Le Mené). La commune du Mené a repris le défi (dans un contexte rural).

FICHE n° 7 : Muttersholtz

Région	Grand-Est
Type de collectivité	Commune
Nombre d'habitants	2 075 hab.
Etat d'avancement	Politique initiée en 2008 et renforcée à partir de 2014
Politique territoriale de sobriété	**Politique transversale de sobriété : « Mutt en Transition »** Soutenue dans le cadre de l'appel à projet TEP-CV. Muttersholtz est territoire TEPOS et a été Capitale française de la Biodiversité en 2017.
Analyse « Sobriété »	Muttersholtz est une commune rurale très engagée dans la transition écologique, pionnière sur de nombreux sujets en Alsace et en France. Plusieurs des actions menées par la collectivité relèvent de la sobriété : le soutien à la réhabilitation de logements vacants en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans une optique de sobriété foncière, la réduction de la vitesse automobile et l'encouragement aux mobilités douces, la création d'un atelier mutualisé de transformation de fruits issus de la sauvegarde des vergers et de la lutte contre les gaspillages. Plus récemment, la commune a pu expérimenter au cours du confinement l'extinction nocturne de l'éclairage public, qu'elle a pérennisé. **Chiffres Clés :** • Réhabilitation de 25% des logements vacants répertoriés sur la commune en 3 ans pour lutter contre l'étalement urbain ; • Diminution de la consommation de l'éclairage public de -36% grâce à l'extinction nocturne, soit 45 000 kWh par an. • Environ 50% des enfants utilisent le vélo pour se rendre à l'école élémentaire.

Contact

Interlocuteur	Julien Rodrigues
Coordonnées	julien.rodrigues@mairie-muttersholtz.fr

Ressources et liens

Page « Mutt en Transition » : https://www.muttersholtz.fr/projets/

Muttersholtz participe au réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV) fondé en 2016. https://fr.calameo.com/read/003588254753e389fa6b9

« Si une action ne gêne personne, c'est qu'elle ne contient pas de sobriété ! »

Contexte

La commune de Muttersholtz a la particularité d'accueillir depuis les années 1970 la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale. Pour autant, la politique conduite par la commune n'était pas spécifiquement tournée vers le développement durable avant 2008. Les actions de transition écologique menées sur la commune entre 2008 et 2014 étaient essentiellement tournées vers la préservation de la biodiversité (trame verte et bleue, préservation des vergers de la commune). A partir de 2014, la commune a développé un grand nombre d'actions de transition énergétique, étant lauréate du dispositif Territoire à Energie pour la Croissance Verte (TEP-CV), et adhérente au réseau TEPOS. En 2017, les actions menées par Muttersholtz sur la biodiversité ont fait l'objet d'une reconnaissance nationale : « Capitale française de la Biodiversité ».

Description

Muttersholtz ne mène pas officiellement une politique publique de sobriété. La sobriété est perçue comme une composante du programme « Mutt en Transition » afin que ce dernier soit cohérent face aux enjeux de développement soutenable.

Création d'un atelier mutualisé de transformation de fruits et de miel (2014) :

La commune a soutenu les associations d'arboriculteurs et d'apiculteurs en mettant à disposition un atelier pour transformer les fruits et le miel. Ce projet permet aux 120 membres de l'association de consommer leur propre jus de pommes, poires ou coings. Cet atelier s'inscrit dans une politique plus large ayant pour objectif de préserver la biodiversité ainsi que les vergers entourant le village, datant d'avant le remembrement et souvent à l'abandon.

Réhabilitation des logements vacants pour lutter contre l'étalement urbain (2017 - …)

La commune a dénombré une soixantaine de logement vacants lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce qui représente 8% des logements. La commune a été soutenue dans le cadre de TEP-CV pour mettre en place une expérimentation favorisant la réhabilitation des logements vacants. Pour ce faire, la commune a mis en place une taxe d'habitation sur les logements vacants afin de financer la contribution communale au projet. Ensuite elle a construit le dispositif de soutien en concertation avec les propriétaires. Des comités rassemblant architectes, notaires, opérateurs urbains, CAUE ont rencontré les propriétaires qui souhaitaient réfléchir à un nouvel usage de leur bien. Le comité analyse le projet et travaille sur un scénario adapté pour une sortie de vacance. Pour tous les projets en location conventionné, sous condition d'une rénovation de niveau BBC, des aides aux travaux sont données par l'ANAH et la commune.

Résultat : Entre 2017 et 2020, l'opération a permis de réhabiliter 15 bâtiments et de créer 20 logements. Le PLU de la commune a aussi réaffecté des zones constructibles en zone à usage agricole.

Réduction de la vitesse et mise en place d'itinéraires cyclables (2008 /2018 …)

Figure 2 : Armature du réseau cyclable de Muttersholtz

Des travaux de voirie ont été réalisé entre 2008 et 2014 pour réduire la vitesse des automobiles dans le bourg de Muttersholtz. En effet, ce dernier est parcouru par plusieurs milliers de véhicules chaque jour. Les routes départementales ont été passées en zone 30 dans le bourg, les trottoirs ont été élargis et plusieurs rues de desserte sont passées en zone de rencontre. La commune a poursuivi son engagement par l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces constitué d'une armature en site propre qui relie les principaux services publics (écoles pré-primaires et primaires, maison des loisirs, salle de sport et maison des ainés). La construction de ce réseau a nécessité de nombreux investissements (achats de parcelles, notamment des jardins de particuliers, création d'une passerelle, signalétique dédiée). A la rentrée 2020, 50% des élèves de primaire se rendent à l'école à vélo. La commune a mis en place l'indemnité kilométrique vélo en 2018, 5 agents l'utilisent. En septembre 2020 la commune expérimente un *chaucidou* sur la D21 entre le bourg et le hameau d'Ehnwihr (qui accueille la maison de la nature) dans les passages (ponts) où la création d'une piste cyclable est impossible alors que l'axe est fréquenté par 8 000 véhicules chaque jour.

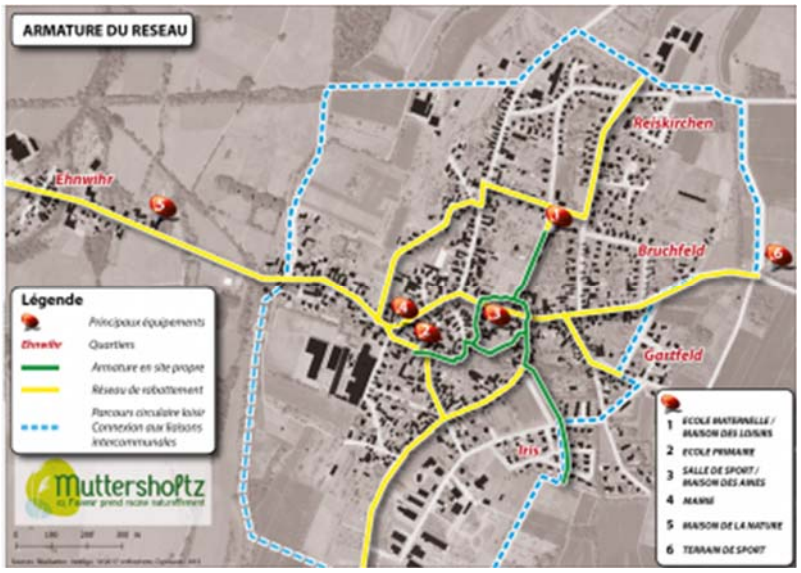

Extinction nocturne de l'éclairage public (2020)

Au sein de la commune de Muttersholtz, l'éclairage public représente 75% de la consommation d'électricité. La mise en place de l'extinction nocturne a été initiée dans le cadre du confinement national entre minuit et 5h à partir d'avril 2020. Précédemment, la diminution du nombre de points lumineux et la baisse de l'intensité lumineuse entre 23h et 6h avaient été mises en place lors du passage aux LED en 2015-2016. Ces deux actions de sobriété avaient contribué à réduire la consommation de l'éclairage public (-30%). Pour autant l'extinction totale n'avait pas été envisagée car elle pouvait entrer en conflit avec la politique d'incitation à la mobilité douce, notamment lors des déplacements nocturnes pour les fêtes communales ou diner entre amis.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Réduction des consommations d'énergie par des mesures de sobriété (extinction nocturne, réduction de la vitesse et promotion/facilitation des modes de déplacement actifs) ▪ Réduction de la consommation foncière par la caractérisation des logements vacants, et le soutien financier et méthodologique des propriétaires dans leur réhabilitation
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ La création d'un atelier mutualisé de transformation de fruits et de miel pour préserver les vergers communaux permet d'encourager la population à valoriser l'ensemble des fruits produits sur la commune et à les questionner sur l'autoproduction alimentaire. ▪ La mise en place d'une armature cyclable a permis de modifier les comportements des familles en permettant à environ 50% des élèves de l'école élémentaire de se rendre à l'école à vélo.

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Les actions sont pilotées par le conseil municipal.

Gouvernance externe : Selon les sujets, de nombreux partenaires peuvent être associés/mobilisés : SDEA, PETR d'Alsace Centrale, Maison de la Nature, associations de la commune…

A noter que la Maison de la nature porte depuis 2018 le projet de ville en transition « Muttersholtz 2050 » soutenu notamment par l'ADEME. Ce projet indépendant s'inscrit dans une démarche participative pour la mise en œuvre d'actions concrètes : systèmes d'échanges de services et de matériels, jardins partagés, biodiversité, etc.

Les actions ont été pour la plupart co-financées dans le cadre de TEP-CV, du dispositif de soutien régional (Climaxion), de l'ADEME ou de fonds européens.

Effets leviers et freins

Plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la mise en place des actions citées :

- Avec les commerçants lors du réaménagement du bourg, et avec certains habitants qui n'étaient pas en phase avec le ralentissement de la vitesse autorisée.
- Avec des propriétaires de terrains auparavant constructibles lors de l'élaboration du PLU en 2015.
- Avec des propriétaires de logement lors de la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Avec des habitants s'opposant à l'arrêt de l'éclairage public la nuit pour trois motifs principaux : Sentiment de perte de service public ; Sentiment d'insécurité ; Angoisses nocturnes.

Pour y répondre plusieurs leviers locaux sont identifiés :

- Un fort portage et engagement politique au service du déploiement des projets ;
- Une association des habitants dans le processus d'élaboration des projets ;
- L'identification de projets qui correspondent aux besoins et aux attentes locales. « Ne pas importer des solutions clés en main ».

Enfin, certains textes de loi et les taxes issues du cadre national peuvent aider à développer les projets. Sans cadre national ambitieux, d'autres sont plus difficiles à conduire.

FICHE n° 8 : Mouans-Sartoux

Région	Sud – Provence Alpes Côte d'Azur
Type de collectivité	Commune
Nombre d'habitants	9 911 hab.
Etat d'avancement	Lancement d'une politique alimentaire durable dans les cantines dès le début des années 2000 par les cantines scolaires. Création de la Maison d'éducation à l'alimentation durable (MEAD) en 2016 pour permettre à chaque habitant, quels que soient ses revenus, de se nourrir sainement, mais aussi de contribuer à faire avancer les réflexions sur les politiques alimentaires sur l'ensemble des territoires français et européens.
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : alimentation durable** Politique soutenue par le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Plusieurs soutiens financiers : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ADEME, CGET, la fondation Carasso, Fonds européen, Région PACA
Analyse « Sobriété »	Mouans-Sartoux a très tôt initié une politique alimentaire durable au sein des établissements scolaires. La commune s'est dotée d'une Maison de l'Education à l'Alimentation Durable en 2016 et met en place une politique d'essaimage importante via la création du réseau national « cantines durables – territoires engagés ». **Chiffres Clés :** • 100% d'aliments bios dans les cantines scolaires, 96% des légumes servis (hors pommes de terre) sont produits sur le territoire communal au sein de la régie maraichère ; une politique forte de lutte contre le gaspillage alimentaire (-80% pour passer de 150 à 30 g par convive). • 2 repas végétariens servis par semaine. • Au sein de la première édition du défi foyers à alimentation positive : 100% des 8 répondants affirment faire davantage attention à la provenance locale des produits, 87,5% acheter plus de produits en vrac, 75% cuisiner davantage de produits bruts et 50% acheter plus de produits bios.

Contact

Interlocuteur	Thibaud Lalanne
Coordonnées	thibaud.lalanne@mouans-sartoux.net

Ressources et liens

Site de la MEAD comprenant de nombreuses ressources : https://mead-mouans-sartoux.fr

Article du monde sur le cas de Mouans-Sartoux : https://www.lemonde.fr/m-gastronomie/article/2017/10/12/je-prefere-manger-a-la-cantine_5199686_4497540.html

Rapport du premier défi Foyer à Alimentation Positive : http://mouans-sartoux.net/espace-telechargement/send/195-alimentation/1232-rapport-defi-familles-a-alimentation-positive-2017-2018

Contexte

Dans les années 1990, le conseil municipal de Mouans-Sartoux a décidé d'introduire du bœuf exclusivement issu de l'agriculture biologique dans les cantines à la suite de la crise de la « vache folle ». La commune accueille l'un des plus importants festivals du livre de France : il réunit chaque années 50 000 festivaliers. Cet évènement a accueilli de nombreuses discussions sur l'écologie qui ont fait progressivement monter le sujet au sein de la commune. Au cours des années 2000, la part des produits bio dans les restaurants scolaires n'a fait que croître pour atteindre 100% à partir de 2012. En parallèle la commune a mis en place une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'approvisionnement local par l'installation d'une régie agricole communale, la première du genre en France, en préemptant un domaine initialement destiné à des constructions. En 2016, la commune a créé la Maison d'éducation à l'alimentation durable (MEAD) qui porte le projet alimentaire territorial (PAT). Un projet ambitieux qui vise à « permettre à chaque habitant, quels que soient ses revenus, de se nourrir sainement » ainsi qu'à « faire avancer les réflexions et les actions autour des politiques alimentaires sur l'ensemble des territoires ». Mouans-Sartoux s'évertue à décliner sa politique alimentaire vers tous les publics.

Description

La commune de Mouans-Sartoux a d'abord agi sur les repas servis dans les cantines scolaires. La ville a atteint, pour les 1000 repas servis chaque jour dans les restaurants scolaires, le 100% bio dès 2012. La sobriété a été au cœur des réflexions en tant qu'outil au service de la limitation des surcoûts engendrés par les exigences environnementales. Ainsi le gaspillage alimentaire a été diminué de -80% (passant de 150 g à 30 g par convive), ce qui a permis de réaliser des économies de 0,20 euros par repas et de contenir le coût des matières premières des repas à 2,11 euros par convive. Pour atteindre un tel résultat la commune a mis en place un faisceau d'actions : réduction des portions servies par la proposition de deux tailles de plat, adaptation des cuisines pour permettre un ajustement des quantités au jour le jour, travail sur la présentation des aliments (fruits prédécoupés…), et mise en place du tri et de la pesée des déchets par les enfants.

La commune approvisionne ses restaurants majoritairement en local , voire en hyper local puisque 96% des légumes servis (hors pommes de terre) sont produits par la régie maraichère communale. Elle s'étend sur 6 ha qui ont été préemptés par la commune. Le choix de la régie a été contraint par le contexte dans lequel s'insère Mouans-Sartoux : coût des terrains élevés rendant difficile l'installation de maraîchers. Depuis 2019, la commune sert aux élèves chaque semaine 2 menus sans viande.

Depuis 2016, Mouans-Sartoux déploie une politique d'éducation à l'alimentation durable très ambitieuse au sein de la MEAD qui représente un « service municipal de l'alimentation ». La MEAD dépend du service « Enfance Education Jeunesse ». Elle emploie 6 agents : deux coordinateurs et 4 chargés de mission. Un nouveau poste « d'animateur foncier » visant à aider l'installation d'agriculteurs sur la commune vient d'être créé. Deux autres postes vont être créés dans les prochains mois : 1 poste de coordinateur du projet européen BioCanteens 2 (prolongement du 1er volet de BioCanteens) et 1 poste relais-ADEME. Le projet alimentaire territorial s'articule autour de cinq axes : éducation-sensibilisation, production agricole, activité économique, essaimage et recherche-action.

Axe Education et sensibilisation :

- Création d'un observatoire de l'alimentation durable en 2012. Dans la dernière enquête (menée en 2019) 87% des parents interrogés indiquent avoir modifié leurs pratiques d'achat alimentaire grâce à la politique menée par la ville. 13% des familles indiquent manger toujours bio (contre 6% en 2013), et 48% indiquent manger souvent bio.
- Animation de nombreuses activités périscolaires autour de l'alimentation durable, notamment des ateliers cuisine. Une parcelle pédagogique située à proximité de la régie municipale permet aux enfants de planter puis récolter leurs légumes, ainsi que d'apprendre à les cuisiner.

- La commune réalise des actions de sensibilisation également avec le collège qui est passé en 100% bio en 2019. Ce changement s'est fait à la demande des collégiens qui étaient habitués à une alimentation de qualité à l'école élémentaire et ne comprenaient pas la différence lors de leur arrivée au collège.
- Animation annuelle d'un Défi Foyers à Alimentation Positive. La première édition (2017-2018) a permis d'augmenter les achats en produits bio de 24% (hausse de 72% pour la sous-catégorie achats bio et locaux) tout en réduisant le coût par repas de -24% (passant de 1,70 euros à 1,29 euros). La seconde édition a permis une hausse de 49% des achats de produits bio et de 28% en produits locaux, sans augmentation du coût des repas. Une troisième édition a été lancée en 2020 et a permis d'augmenter également la part de produits bio pour les foyers participant. Chaque édition rassemble entre 15 et 20 foyers.
- Mouans-Sartoux projette de dupliquer le défi Foyers à Alimentation Positive au sein des entreprises de son territoire. La commune accueille de nombreux gros sites comprenant des restaurants d'entreprises. Elle souhaite contribuer au changement de l'offre de la restauration hors domicile et proposer des animations sur le thème de l'alimentation durable aux employés. Un projet de marque locale « alimentation durable » devrait compléter le défi.
- La commune souhaite conduire un travail avec les seniors mouansois y compris les EHPAD privés pour y améliorer la qualité des repas en partageant ses retours d'expériences.

Actuellement le CCAS de Mouans-Sartoux tient une épicerie sociale, ouverte aux seuls précaires. Le CCAS témoigne de difficultés à fournir des fruits et légumes en bon état et donnant envie. Un travail avec la MEAD est actuellement en cours pour assurer un approvisionnement en produits frais et bio aux bénéficiaires. Des partenariats sont en cours d'élaboration avec des acteurs locaux tels que Biocoop Mougins.

Axe production agricole :

- Portage d'une politique partant de l'autonomie (en encourageant à l'installation d'agriculteurs bios sur le territoire communal) et allant vers la souveraineté alimentaire (en collaborant avec les territoires limitrophes pour développer l'offre en produits bios et locaux). Dès 2009 Mouans-Sartoux a évalué la surface de maraîchage nécessaire pour répondre aux besoins alimentaires en légumes et légumineuses de l'ensemble des habitants. Elle a été estimée à 132 ha. Le POS comptait seulement 40 ha de surfaces agricoles. Dans le cadre du PLU adopté en 2012, Mouans-Sartoux a triplé les zones agricoles (les portant à 112 ha) au détriment notamment de zones constructibles. Pour autant, l'installation d'agriculteurs reste difficile. Le coût des parcelles agricoles est très élevé et l'accès au logement est ardu. La commune test différentes actions pour favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire :
    - Aider financièrement l'installation d'agriculteurs bios, à hauteur de 20% des investissements liés à une gestion durable de l'eau avec un plafond de 12 000 euros.
    - Faciliter l'accès au logement, avec l'association Terres de Liens, en rendant possible l'installation d'habitat léger sur des parcelles agricoles par les baux ruraux.
- Pour renforcer sa souveraineté alimentaire, Mouans-Sartoux développe l'autoproduction alimentaire en association avec des citoyens :
    - Réalisation d'un recensement participatif des délaissés urbains propices à l'installation de jardins partagés dont la mise en culture ferait l'objet d'un soutien méthodologique (formations, distributions de graines…). 5 parcelles publiques ont été à ce jour identifiées suite à ce travail collectif dont certaines sont déjà mises culture. Au total une quarantaine de personnes sont parties prenantes de ces groupes, et de cette première phase de test.
    - Lancement d'une plateforme de mise en relation de type « viens jardiner chez moi » permettant à des particuliers d'accueillir chez eux des habitants souhaitant développer un potager. Ce projet a une dimension solidaire qui sera définie par les participants (ex. don d'une partie de la production à l'épicerie sociale de la commune), et le groupe de participants à ce projet constituera la première base "de test" pour la création d'un futur Conseil Local de l'Alimentation.

Axe activité économique :

- Création d'un marché de producteurs : Mouans-Sartoux disposait déjà de marchés le mardi et jeudi matin. Ces marchés étant difficilement accessibles aux actifs, la ville a initié en 2020 un marché dédié exclusivement aux producteurs locaux le mercredi en fin de journée. Les critères de sélection des producteurs ont été discutés avec des citoyens ;
- Etude d'opportunité d'un atelier de conservation et de transformation : avec la SKEMA Business School, une enquête a été conduite pour identifier l'opportunité d'un atelier de transformation mutualisé entre la régie agricole de Mouans-Sartoux et des agriculteurs riverains. Elle a conclu à une absence de potentiel économique du fait du faible nombre d'agriculteurs riverains susceptibles d'être intéressés par le projet.

Axe essaimage

Mouans-Sartoux travaille historiquement dans des réseaux nationaux et internationaux :

- Le réseau européen « BioCanteens » (2018-2021): dans lequel a été publié l'étude « de transfert ». La commune a été accompagné par un designer, expert européen, sur la caractérisation du côté écosystémique de la démarche conduite (en matière d'urbanisme, d'éducation, de développement économique) et sur la capacité à transférer la méthodologie employée à d'autres territoires. A cette fin, Mouans-Sartoux accompagne 6 collectivités européennes au sein de plusieurs modules de transfert, qui sont à la fois structurels : (commande publique, souveraineté alimentaire, politique culturelle, gouvernance alimentaire ainsi que l'urbanisme). Et pratiques (Partage de « micros » bonnes pratiques en cuisine, éducation à l'alimentation durable…). Un 2e volet du projet BioCanteens (mi 2021- fin 2022) vient d'être approuvé par le programme européen URBACT -financeur du projet- pour que la commune accompagne 4 nouvelles collectivités européennes dans la définition et la mise en œuvre de leur PAT. Ces projets sont également l'occasion pour la MEAD d'accompagner des territoires plus peuplés et sur des échelles plus larges (ex. Liège en Belgique -200 000 habitants- ou Wroclaw en Pologne – 650 000 habitants).
- Le réseau cantines durables Territoires engagés (initié par Mouans-Sartoux et financé par la Programme National pour l'Alimentation) : au sein duquel Mouans-Sartoux accompagne neuf collectivités françaises dans la définition et la mise en œuvre de politique alimentaire durable durant 2 ans (2019-2021).
- De nombreuses visites et évènements de présentation du PAT sont organisés par la MEAD. Des visites à la journée, organisées tous les mois (en présentiel ou distanciel pendant la COVID) et une université de la MEAD chaque année sur 2 jours.
- Création d'un diplôme « chef de projet alimentation durable en collectivité ». Ce diplôme qui s'adresse en premier lieu à des agents de collectivités territoriales, élus, ou étudiants jeunes diplômés comprend une formation de trois semaines à la MEAD, pendant laquelle les stagiaires sont formés à l'élaboration d'un PAT. L'équipe pédagogique est constituée de chercheurs et enseignants-chercheurs issus de l'Université Nice Sophia Antipolis, de l'INRAE, de l'INSERM, d'agents territoriaux et de membres d'associations (de Mouans-Sartoux et d'Un plus bio). A la suite de cette formation, les stagiaires valident leur diplôme par un stage de 6 mois.

Axe recherche-action

- *En projet* : participation à des axes de recherche alimentation-santé avec le CHU de Nice. Il est notamment question de la participation à une étude pluridisciplinaire sur l'impact sur la santé d'une alimentation 100% bio auprès des enfants et de leurs parents.
- Participation à un programme international de recherche sur les systèmes alimentaires biologiques : « Organic Food System Program »

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ La commune a limité les surfaces constructibles permettant ainsi de multiplier par trois les surfaces agricoles dans le PLU (de 40 à 112 ha)
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Les défis foyers alimentation positive permettent d'accroître les approvisionnements en produits bios et locaux sans augmenter le budget alimentaire des habitants. Ces changements de comportement se font au profit d'un rééquilibrage de la part du végétal dans l'alimentation des foyers. La politique d'approvisionnement bio et locaux des cantines est couplée à la réduction de la part des protéines animales traduite depuis 2019 par 2 repas végétariens servis chaque semaine aux enfants. La commune déploie une forte activité de rayonnement et d'essaimage des meilleures pratiques pour une alimentation durable et relocalisée pour accompagner le changement de politique à l'échelle nationale et européenne. La ville souhaite encourager fortement l'autoproduction alimentaire par les habitants et ainsi encourager la population à une activité de loisir « sobre », sans que cela ne soit présenté en tant que tel.

Gouvernance et acteurs concernés

Le projet alimentaire territorial de Mouans-Sartoux a historiquement été porté par le conseil municipal. Avec la création de la MEAD, la municipalité a la volonté d'élargir la gouvernance et de créer un conseil local de l'alimentation. En effet, si plusieurs associations locales sont impliquées dans le PAT, la participation citoyenne pourrait être étendue.

La MEAD dispose d'un comité de pilotage comprenant le Comité régional d'éducation à la santé (Paca), le Comité départemental d'éducation à la santé (Codes 06), le Service régional de l'alimentation (Draaf Paca), le Service enfance de Mouans-Sartoux, l'Association Un Plus Bio, la Skema Business School de Sophia-Antipolis, l'Université Côte d'Azur, l'école LUMIA, l'Inrae Paca et le Club des entrepreneurs du Pays de Grasse, l'ADEME PACA, Universitaires (ex. Fabrice Riem, Programme CELT, Denis Lairon, chercheur à l'INSERM).

Mouans-Sartoux travaille historiquement dans des réseaux nationaux et internationaux :

- Le réseau cantines durables Territoires engagés (initié par Mouans-Sartoux) ;
- Le réseau européen « BioCanteens » ;
- Membre active du Club des Territoires « Un Plus Bio » ;
- Membre du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan.

Effets leviers et freins

Le premier levier relevé est un fort portage politique de l'enjeu alimentaire sur le long terme par une équipe municipale stable depuis plusieurs dizaines d'années.

Les interrogations de Mouans-Sartoux concernent la pérennité des financements qui permettent à la MEAD d'agir. Aujourd'hui ce service municipal alimentaire est soutenu par plusieurs structures externes, que ce soit par l'ADEME ou par la fondation Daniel et Nina Carasso.

FICHE n° 9 : Nantes Métropole

Région	Pays de la Loire
Type de collectivité	Métropole
Nombre d'habitants	646 522 hab.
Etat d'avancement	Politique de « défis » initiée en 2011 sur l'énergie, en 2015 sur les déchets et en 2016 sur l'alimentation. Les trois défis sont renouvelés chaque année.
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : consommation durable** Les défis de la transition : cette politique a été renforcée par le Grand débat « la transition énergétique c'est nous » qui a eu lieu en 2016-17 et a rassemblé 53 000 participants. 11 000 contributeurs ont été impliqués. Les défis de la transition sont un volet de la feuille de route Transition Energétique que Nantes Métropole a publiée en 2018. Ils font l'objet d'un marché pluriannuel.
Analyse « Sobriété »	Nantes Métropoles est la collectivité française ayant développé le plus de projets « défis famille » depuis dix ans. Les trois défis qu'elle soutient rassemblent au total environ 500 foyers chaque année. Au sein de ces défis, les habitants sont amenés à s'interroger sur leurs besoins (en chaleur, en aliments transformés et suremballés). La collectivité, en partenariat avec les associations opératrices, aide les habitants à adopter ces nouveaux comportements plus sobres. **Chiffres Clés :** • Défi énergie : Réduction des consommations d'énergie et d'eau de l'ordre de 11 à 12% par foyer par la baisse de la température de consigne, l'adaptation du chauffage en fonction de l'utilisation des pièces… ; • Défi zéro déchet : Réduction de la production de déchets de 35% par la réduction du gaspillage alimentaire, l'achat de produits en vrac ou moins emballés, la réparation d'objets, le recours aux couches lavables… ; • Défi à alimentation positive : Augmentation des achats en produits bios, locaux (environ + 20 points), hausse du budget consacré aux fruits et légumes (+4,7 points) au dépens des achats de viande et poisson (-1,8 points).

Contact

Interlocuteur	Maxime Sourdin – Chargé de mission Dialogue et Transition
Coordonnées	Maxime.SOURDIN@nantesmetropole.fr

Ressources et liens

Feuille de route transition énergétique de Nantes Métropole :
https://fr.calameo.com/read/004590458d29eeb7b698c

Point d'avancement sur la feuille de route (2019) :
https://metropole.nantes.fr/actualites/2019/environnement-nature/effort-transition-energetique

Contexte

La métropole de Nantes organise depuis 2011 des défis auprès des habitants. D'abord centrés sur l'énergie, les « défis de la transition » ont été déployés sur d'autres thématiques : les déchets (à partir de 2015) puis l'alimentation (à partir de 2016). Aujourd'hui ces défis sont un volet de la feuille de route Transition Energétique que Nantes Métropole a publiée en 2018. La feuille de route vise à « massifier et diversifier » les défis familles dans l'optique de mobiliser le plus d'habitants possible dans une dynamique de changement de comportement. D'autres cibles sont touchées par les défis « 1001 évènements », « école » et « télétravail ».

Description

Actuellement, environ 500 foyers participent chaque année aux défis Zéro Déchet, Energie et Alimentation. En 2019-2020, 215 foyers ont participé au défi Zéro Déchets, 165 foyers ont participé au défi Energie, et 115 foyers au défi Alimentation, représentant plus de 1 600 habitants. Au total, depuis 2011, environ 3 000 foyers ont été touchés par un défi.

En dehors des défis citoyens, le défi « 1001 évènements » a été déployé auprès de plus de 175 évènements depuis 2014. Il permet d'élaborer un plan d'actions « éco responsable » ayant deux focus sur les déchets et la mobilité. Le défi « école » concerne « l'énergie » ou le « zéro gaspi ». Ces défis scolaires sont l'occasion de communiquer les enjeux de la transition écologique auprès des parents et de recruter quelques familles pour poursuivre les défis scolaires à la maison. Enfin la Métropole a lancé en 2018 le défi « télétravail » aux entreprises du territoire.

Focus sur les défis familles

Le défi Energie a pour objectif de réduire de 8% les consommations énergétiques du foyer. Le défi Zéro Déchet vise une réduction de 20% du poids des déchets (Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), Emballages et Verre). Le Défi Alimentation a pour objectif de consommer davantage de produits locaux, de saison et bio sans dépenser davantage. Pour ce faire, les citoyens rejoignent des équipes (d'une dizaine de participants) et sont suivis par des animateurs pendant un peu plus de 6 mois. Les défis alternent entre des temps forts collectifs rassemblant l'ensemble des participants (soirée de lancement, ateliers conviviaux, conférences, visites de site (de fermes, de centre d'incinération…), et des temps de travail d'équipe (partage de retour d'expériences, ateliers techniques). En plus, il est possible de participer à des défis hebdomadaires (les Z'Héros dans le cadre du défi Zéro déchet) ou à des temps d'échange hors accompagnement, pilotés par les capitaines d'équipe.

Ces défis s'inscrivant sur le temps long, ils permettent d'obtenir des résultats le plus souvent supérieurs aux objectifs initiaux.

En 2018, les participants au défi Energie ont réduit de 12% leurs consommations d'énergie (et d'eau) réalisant des économies financières de plus de 150 euros (environ 120 euros sur l'énergie, et 30 euros sur l'eau). On retrouve des économies du même ordre en 2019 (-11%). Les économies réalisées en 2020 ont été moins importantes du fait du confinement, mais le défi a tout de même atteint les objectifs fixés (-8%, énergie et eau).

En 2018 et en 2019, les participants au défi Zéro Déchet ont réduit leur production de déchets de -34 et -35%. En 2020, la diminution n'a été que de 17,5%, du fait du confinement qui a accru le temps passé au domicile et donc la production de déchets ménagers. Le confinement a en outre découragé davantage de participants que dans les défis précédents.

Les participants au défi Alimentation ont en 2020 augmenté la part de leurs achats bio de 24 points (passant de 42% à 67% de leurs achats) et locaux de 17 points (passant de 34 à 51%) pour un coût par repas par personne augmentant légèrement (+0,12 euros). En moyenne une hausse du budget consacré à la consommation de fruits et légumes (+ 4,7 points) et une baisse du budget consacré aux protéines animales (viandes, poissons : - 1,8 points) sont observées.

Autre conséquence du défi Alimentation : la forte diminution des achats en supermarchés et supérettes (passant de 48% à 21% des dépenses) au profit des achats en vente directe (passant de 20% à 34%) ou en commerce spécialisé AB, (de 18 à 34%).

Au défi précédent (2019, sans confinement), les résultats s'inscrivaient dans des dynamiques semblables, avec des évolutions moins marquées. Les hausses d'achat bio et locaux étaient plus faibles (+14%). Le coût moyen des repas avait légèrement diminué (-0,14 euros par repas). Les mêmes dynamiques étaient observées sur le changement de régime alimentaire (davantage de légumes, moins de viande).

L'intérêt de mener les 3 thématiques de front est de proposer aux foyers ayant suivi un défi de s'engager l'année suivante dans un autre défi et petit à petit de devenir des ambassadeurs de la démarche.

Les 3 défis font l'objet d'un marché public de quatre ans. L'accompagnement est très qualitatif, mais très chronophage. Le travail de fond mené sur chacune des thématiques permet de changer les comportements sur le long terme au sein des foyers accompagnés.

Une des limites est que ce type d'accompagnement ne peut pas être massifié. La Direction Transition Ecologique réfléchit au déploiement de défis complémentaires, plus légers, qui permettraient d'augmenter le nombre de foyers touchés d'une part, et qui pourraient être organisés plusieurs fois par an (*contre une session annuelle pour les défis de la transition*) d'autre part, afin de créer une stimulation permanente des habitants sur le territoire.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Réduction des consommations d'énergie et d'eau, réduction de la production de déchets (d'1/3 hors déchèteries, par exemple la mise en place du « stop pub » représente une diminution moyenne de 24 kg de déchets par boîte au lettre) ▪ Réduction de la consommation de viande et de poisson
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	Parfois des actions inscrites dans les défis peuvent relever du champ de l'efficacité (par exemple l'installation de mousseur sur les robinets pour réduire les consommations d'eau ou de composteurs pour réduire la production de déchets), mais globalement elles induisent des changements de comportement en faveur de comportements sobres, que ce soit : ▪ Dans les achats des consommateurs (beaucoup moins d'achats en grandes surfaces, plus d'achat en vrac, plus d'aliments bios et locaux, plus de légumes et moins de viande ou de poisson) ; ▪ Dans l'organisation des foyers (usage de multiprises à interrupteur ou suppression des veilles, réduction du chauffage de 1°C, élaboration de repas sans cuisson, mise en œuvre d'écogestes, couvercle sur les casseroles, utilisation de couches lavables).

Gouvernance et acteurs concernés

Le projet est coordonné par 2 directions : la Direction Générale à la Transition Ecologique et Energétique et aux Services Urbains et la Direction des Déchets. Trois agents assurent le suivi des trois défis, chacun à hauteur d'un tiers temps.

Le titulaire du marché de Nantes Métropole est un groupement d'associations implantées sur le territoire : (Ecopôle - CPIE Pays de Nantes et Les Boîtes Vertes en charge du défi Zéro Déchet ; Alisée en charge de l'énergie et le GAB 44 en charge de l'alimentation). Le CLER assure la communication numérique avec la plateforme « DECLICS » sur laquelle sont relayés les défis. Le marché, d'une durée de quatre ans, est doté d'une enveloppe de 500 000 euros.

Les associations titulaires du marché de Nantes Métropole peuvent s'appuyer sur des acteurs relais locaux. Dans le cadre du défi Alimentation, le GAB44 travaille avec des associations de quartier comme les centres sociaux culturels ou une Maison Pour Tous.

Effets leviers et freins

Dans l'ensemble les accompagnements se passent bien et atteignent, voire dépassent, les objectifs initiaux. Il y a un important portage politique de la démarche qui est par ailleurs inscrite dans la feuille de route transition énergétique que la Métropole a rédigé à l'issue d'un grand débat sur la transition énergétique mené avec les citoyens en 2016-2017.

Il est observé la participation à un défi entraine souvent l'envie des participants de tester un autre défi.

Toutefois, quelques difficultés ont été rencontrées lors de la mise en place des actions citées :

- La communication institutionnelle n'apparaît pas bien adaptée au recrutement de foyers. Le bouche à oreille et les articles de presses relayant les communiqués de la métropole semblent avoir un impact plus important selon une enquête menée en 2020 auprès de foyers participants au défi énergie.
- Travailler auprès de tous les publics, y compris des publics éloignés des sujets de la transition écologique et à faible pouvoir d'achat reste difficile. Au sein du défi Alimentation, une opportunité a été trouvée avec un centre socio culturel dans le quartier de Bellevue. Pour le moment, le défi énergie n'a pas été réalisé sur un quartier prioritaire. Néanmoins, la CLCV (association de défense des consommateurs qui dispose d'un savoir-faire lié sur la précarité énergétique) a développé des accompagnements avec une méthodologie adaptée au sein de l'éco-appartement, tiers-lieu porté par les CCAS de Nantes et St Herblain.
- Les volontés de mutualiser les temps forts de communication autour des trois défis sont difficiles à concrétiser pour des questions organisationnelles et logistiques (500 foyers représentant jusqu'à 1 500 participants à réunir en même temps).

Certaines thématiques ont été questionnées par les services de Nantes Métropole sans faire l'objet d'action concrète pour le moment. Ainsi la « mobilité » n'a pas été encore traitée sous forme de défis, mais est en réflexion, notamment sur l'enjeu du vélo. Le défi « rien de neuf » n'a pas été interrogé pour le moment.

FICHE n° 10 : PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Type de collectivité	PETR composé de 3 EPCI regroupant 36 communes : une structure publique sans compétence propre. Le PETR accompagne les collectivités et les porteurs de projets
Nombre d'habitants	36 706 hab.
Etat d'avancement	Contrat de Transition Ecologique et Solidaire initié en 2019
Politique territoriale de sobriété	**Politique transversale** Le PETR est engagé depuis plusieurs années dans différents programmes : (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), ou encore Plan Climat Air Energie Territorial **(PCAET**), et depuis avril 2019 dans un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES). Les 3 EPCI du territoire ont également mise en œuvre une démarche territoriale « Zéro déchet Zéro gaspillage ». Deux orientations stratégiques du PETR comprennent une approche relevant de la sobriété, en matière d'économie circulaire d'une part (comprenant l'autonomie alimentaire et la gestion des déchets) et en matière d'énergie d'autre part.
Analyse « Sobriété »	Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) traduit l'ambition de « faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience ». Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) est reconnu par ses partenaires, dont la Direction Régionale PACA de l'ADEME, comme un territoire engagé et volontaire. Pierre Leroy, le président du PETR est d'ailleurs intervenu lors de la journée « Habiter la France de demain », organisée par le Ministère de la transition écologique en janvier 2021, sur l'atelier des « Villes et Territoires sobres ». Le CTES permet de faire émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Le PETR affiche clairement son ambition de sobriété : « faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience ». La sobriété est ensuite traduite dans le cadre du projet de territoire 2016/2020 : « préserver et utiliser les ressources naturelles dans un objectif de développement durable », **même si** le libellé de chacune des orientations stratégiques n'exprime pas explicitement la notion de sobriété. Le PETR accompagne les porteurs de projet de son territoire (entreprises, associations, collectivités…) pour faire émerger des actions concrètes qui peuvent rejoindre une approche sobriété (par exemple : la création d'une boucle alimentaire, **la mise en place** d'un verger municipal participatif, **l'installation** d'une plateforme de réemploi des matériaux …).

Contact

Interlocuteur	Domitille CRENN - Chargée de mission Économie circulaire et Concertation
Coordonnées	ctesecc@paysgrandbrianconnais.fr

Ressources et liens

https://paysgrandbrianconnais.fr/transition-ecologique-et-solidaire/contrat-de-transition-ecologique-et-solidaire

Contexte

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) s'est engagé le 25 avril 2019 dans un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES). Mis en place dans un esprit de travail partagé entre l'État et les territoires ruraux, il permet de faire émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Les porteurs de projets ont ainsi un lien direct avec les services de l'État, et les services de l'État bénéficient d'une vision de l'ensemble des projets du territoire.

Le territoire de montagne du PETR est vulnérable au changement climatique, et les élus en sont conscients : l'ambition du territoire peut se résumer par : agir pour développer la résilience de ce territoire de montagne pour faire face aux changements (climatique…). Le Président, Pierre Leroy, a un engagement politique fort en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Le PETR affiche à travers la signature du CTES, son engagement pour coordonner et gérer les politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire autour d'une volonté politique : faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience. La sobriété est donc affichée clairement, et traduite ensuite à travers un des trois axes stratégiques dans le cadre du projet de territoire 2016/2020 : « préserver et utiliser les ressources naturelles dans un objectif de développement durable ».

Par ailleurs, le PETR est engagé depuis plusieurs années dans différentes démarches alimentant la démarche de sobriété : le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui comprend des actions de sobriété de l'éclairage public, de développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments publics, la démarche « Zéro déchet Zéro gaspillage », ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial.

Description

Orientation stratégique n°1 : « Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire ». Le PETR aborde le sujet de la sobriété par l'objectif d'acquérir une autonomie alimentaire, permettant de réduire les impacts sur les ressources naturelles et les émissions de GES en lien avec le transport des produits (la quasi-totalité des produits consommés sur le territoire sont importés).

- Une des actions phares du CTES, en cours de construction, est la création d'une **boucle alimentaire (**collecte des biodéchets de la restauration collective – transportés vers une plateforme de compostage - attenante à une exploitation maraichère – dont les productions seront destinées à la restauration collective).

Un des axes du projet est de travailler sur la restauration collective, dans une perspective de relocalisation de la production et de la consommation. L'objectif est de collecter les biodéchets (de la restauration scolaire, et de la restauration classique), de les transférer vers une plateforme de compostage, et ensuite de composter les biodéchets à destination d'usage en maraichage.

- **Le projet de la terre à l'assiette** propose deux axes de travail :
    - Le premier porte sur l'éducation à l'alimentation. Il vise par la rencontre, avec différents intervenants de la chaine alimentaire et des apports sur la nutrition et le lien entre agriculture et territoire, à permettre aux enfants de produire un film d'animation sur le thème de l'agriculture et l'alimentation.
    - Le second, sur la restauration collective, a pour ambition de mettre en réseau et accompagner les professionnels pour favoriser l'approvisionnement en produits bios et locaux

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre le Parc naturel régional du Queyras (chef de file), l'association Environnement et Solidarité, le comité départemental d'éducation à la santé, et l'association REC (Réalisation, Evènement, Création).

- La création d'un **verger municipal et participatif** : le projet est porté par la ~~Mairie~~ **Commune** de Puy Saint-André. L'action consiste à créer un verger municipal composé de variétés anciennes. Cela permettra notamment la préservation du patrimoine génétique de variétés de fruitiers, et la production de produits locaux sans pesticide.

La commune a acquis 42 ha de parcelles agricoles par l'intermédiaire de biens vacants sans titre ni maître. Un certain nombre de ces parcelles sera mis à disposition par la commune dans le but de créer un verger communal de sauvegarde, et permettre ainsi que des études scientifiques de génotypage soient menées. Ce projet de recherche a pour objectif le maintien de la biodiversité par l'identification des variétés locales.

La production sera destinée directement aux habitants qui pourront venir récolter les fruits eux-mêmes. Un groupe de citoyens volontaires de la commune et des alentours a été créée pour animer des activités autour des vergers : formations sur l'entretien, la greffe, la plantation, atelier cuisine, circuit d'interprétation dans le village, … Le but étant de réunir le plus de personnes possibles et de les sensibiliser à la réappropriation de la production alimentaire.

Orientation stratégique n°2 : « Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets »

- **Une plateforme de réemploi des matériaux** a vu le jour sur le territoire. L'action, portée par l'association Environnement et Solidarité, œuvre déjà en matière de réemploi et dispose d'un fort ancrage territorial. Elle a souhaité mettre en place une filière de réemploi de matériaux et de restes de chantier issus du bâtiment sur le territoire du Nord des Hautes-Alpes.

Environnement et Solidarité porte deux structures : la Ressourcerie « la Miraille » depuis 2012, et une plateforme de réemploi de matériaux depuis 2020, spécifiquement dédiée aux matériaux et restes de chantier. Entre octobre 2020 (date de l'ouverture) et avril 2021, la plateforme a réceptionné 45 tonnes de matériaux, restes et surplus de chantier pour un chiffre d'affaires de 22 500 €. Il s'agit des portes, des fenêtres, du carrelage, des équipements sanitaires, des briques, des tuyaux PVC et galvanisés et de la quincaillerie (notamment issue du démantèlement du mobilier). Parmi ce tonnage, des dons de professionnels : des restes de chantiers et d'activités (chutes de bois, chutes de briquettes de bois densifié) ainsi que du surplus (parquets flottants, parquets stratifiés, carrelage, etc.).

La plateforme de réemploi des matériaux organise le chantier de dépose avant démolition (récupération de matériaux, dépose, puis revente). Elle est ouverte pour les entreprises et pour les particuliers ainsi que pour les collectivités. Elle a été mise en place depuis 2020 et les premiers retours sont très positifs.

Orientation stratégique n° 3 « Faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables »

- **Une des actions consiste à mettre en place les défis des familles à énergie et mobilité positives.** Le projet a pour ambition d'accompagner une trentaine de familles (soit une centaine de personnes) du territoire du PETR pour les aider à réduire et rationaliser leurs consommations de chauffage, d'eau et d'électricité liées à leurs logements pendant une saison de chauffe et leurs consommations énergétiques liées à leurs déplacements l'été. Le tout dans une optique de changements de comportements durable et vertueux.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ A travers les différents projets émergents sur le territoire du PETR, les acteurs du territoire (collectivité, association, ou entreprise) recherchent à réduire leur consommation de ressources (limitation des déplacements et des émissions de GES associées dans le cadre des circuits courts et le système alimentaire de proximité, réduction de l'utilisation de nouveaux matériaux de chantier lorsqu'il en existe déjà à disposition) ▪ Les actions menées visent la lutte contre le changement climatique, notamment celle de la création du verger municipal avec un portage fort de la commune en ce sens, auquel s'ajoute le maintien de la biodiversité et des essences endogènes.

Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Les projets du PETR expriment la sobriété par la proposition de solutions alternatives pour répondre aux besoins (réutilisation/réemploi de matériaux pour satisfaire les besoins de construction ou de rénovation ; produire sur le territoire afin d'utiliser les ressources disponibles à proximité pour s'alimenter). ▪ Le PETR et les porteurs de projet réfléchissent à la résilience du territoire, et à la recherche de modèles socio-économiques viables

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Pour le Président du PETR, Pierre Leroy, « la transition écologique doit être démocratique, car il est important de favoriser l'implication des habitants dans le CTES. Une transition écologique transversale avec des « mondes » différents qui se rencontrent (entreprises, associations, habitants, collectivités) sera bénéfique pour le territoire. Les projets doivent recouper tous les volets de la transition écologique ».

Gouvernance externe : Le PETR organise des évènements et des réunions avec les citoyens afin de les faire participer activement, et d'assurer une meilleure appropriation. Le PETR leur offre un cadre et une animation pour mettre en œuvre les propres projets des citoyens dans le cadre du Club Climat et Transition.

Le PETR n'a pas de compétence propre : il accompagne les porteurs de projet (entreprises, collectivités, associations et tous les citoyens du territoire), et génère des projets sans portage direct. Le PETR soutient le montage de projets, dont le financement au cas par cas selon les potentiels d'appels à projet, apporte une aide technique et administrative, et la mise en réseau des acteurs.

Deux outils appuient les actions du PETR :

- Le CTES avec une charte d'engagement signée par les acteurs locaux. Il s'agit d'une charte évolutive (en 2020, une quarantaine de signataires).
- Le Club Climat et Transition : il réunit tous les habitants souhaitant s'impliquer dans la transition, pour les mettre en réseau, leur permet de partager les expériences et les savoir-faire, et de concrétiser la mise en œuvre de leur projet. (Il se réunit environ 1 fois par trimestre).

Partenariat et financement : Enfin, le PETR travaille en collaboration avec les institutions, partenaires et/ou financeurs : ADEME, DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), Banque des Territoires, DDT (Direction départementale des Territoires), CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), Département des Hautes-Alpes, Région Sud.

Effets leviers et freins

- La réussite des actions nécessite un portage politique : quelques élus sont très engagés sur le PETR (dont le président). Ils mettent en avant la visibilité et la fierté du territoire, par des actions concrètes de transition écologique et solidaire
- Les élus accordent une importance à la participation des citoyens afin d'assurer l'acceptation sociale et l'implication du plus grand nombre en faveur de la transition écologique et solidaire (en lien avec les changements de comportement s'inscrivant potentiellement dans une approche de sobriété notamment)
- Une animation territoire indispensable pour accompagner les citoyens et les porteurs de projet (moyens humains associés)
- La nécessité d'une forte sensibilisation des habitants et des acteurs économiques, forces vives sur le territoire

- Un des principaux freins reste le financement des actions (qui reste souvent insuffisant pour faire mettre en œuvre plus de projets) : les idées de projet ne manquent pas, la difficulté principale réside dans les moyens de les financer (particulièrement les projets de faible montant, qui sont majoritaires sur un territoire aux caractéristiques rurales comme le PETR et ne rentrent pas dans les critères de nombre d'appels à projets (seuil minimal de dépenses, impacts quantitatifs, …))
- Le besoin d'une ingénierie ou d'une expertise externe pour éviter les fausses bonnes idées.
- Le besoin d'expertise technique ainsi que de s'assurer du bon modèle socio-économique nécessaire à la bonne mise en œuvre d'un projet.
- Autre frein : la barrière psychologique à laquelle sont confrontés certains projets qui demandent une acceptation sociale ou un changement de pratiques de la part des citoyens (ex : extinction nocturne dans les communes ; instauration de couches lavables en maison de retraite …).

FICHE n° 11 : Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Région	Bourgogne-Franche-Comté (Doubs et Jura) et Auvergne-Rhône-Alpes (Ain)
Type de collectivité	Parc Naturel Régional 106 communes.
Nombre d'habitants	101 000 hab.
Etat d'avancement	Charte du Parc Naturel Régional depuis 2010
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : Aménagement** En 2010 le Parc du Haut-Jura s'est doté, au travers de sa nouvelle Charte, d'un projet de territoire ambitieux à horizon 2022. Le PNR traduit ensuite les ambitions d'urbanisme frugal dans son Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT (approuvé en juin 2017). Par ailleurs, en octobre 2015, le contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Pays du Haut-Jura a été signé entre le Pays et la Région pour la période 2015-2017.
Analyse « Sobriété »	La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura intègre la notion **d'urbanisme frugal** qui a pour objectif de répondre aux besoins présents et futurs du territoire tout en préservant un équilibre durable entre les espaces urbanisés, les espaces naturels, agricoles et forestiers. L'urbanisme frugal a ensuite été traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale, par des objectifs ambitieux de limitation de la consommation d'espace, et encourageant la sobriété foncière (mais elle n'est pas nommée en tant que telle dans le document d'urbanisme). Le PNR a également initié une action de sobriété énergétique en matière d'éclairage public. En 2009, le Parc a initié un travail sur l'éclairage public, en collaboration avec le SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication) du Jura, afin de réduire au minimum l'éclairage, puis une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public aux heures de faible fréquentation en 2011. **Chiffres Clés :** • Les objectifs du SCoT : mobiliser 70% des dents creuses (hors fonds de jardin) pour satisfaire les besoins d'urbanisation des PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ou PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes ; • Une vingtaine de communes pratiquent l'extinction totale de l'éclairage public une partie de la nuit.

Contact

Interlocuteur	Matthieu PEROZ – Responsable du service urbanisme
Coordonnées	m.peroz@parc-haut-jura.fr

Ressources et liens

- http://www.parc-haut-jura.fr/
- http://www.parc-haut-jura.fr/fr//tout-savoir-sur-le-parc/la-charte-du-parc.882-791__2075.php
- http://scot.parc-haut-jura.fr/fr/site-scot/documents-scot/documents-scot.547-551__2750.php

Contexte

En 2010 le Parc Naturel Régional du Haut-Jura s'est doté, au travers de sa nouvelle Charte, d'un projet de territoire ambitieux à horizon 2022. Élaborée dans une large concertation, cette charte a défini des orientations en matière d'aménagement de l'espace, notamment autour de la notion d'urbanisme frugal qui a pour objectif de répondre aux besoins présents et futurs du territoire tout en préservant un équilibre durable entre les espaces urbanisés, les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le PNR (Parc Naturel Régional) est venu en appui sur le Pays du Haut-Jura pour la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT approuvé en juin 2017). Déjà en 2015, la stratégie du Pays du Haut-Jura avait été repositionnée vers l'aménagement et l'urbanisme opérationnel pour s'inscrire dans les nouvelles orientations des politiques régionales et mettre en œuvre les objectifs définis dans le SCoT.

En octobre 2015, le contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Pays du Haut-Jura a été signé entre le Pays et la Région pour la période 2015-2017.

Par ailleurs, le contexte territorial est marqué par le passé industriel : les villes et les communes sont principalement construites en fond de vallée. Elles bénéficient de peu d'ensoleillement. Le taux de vacance de logement est élevé (entre 7 et 13%), et des dents creuses sont bien présentes (potentiel de densification et de réutilisation des espaces).

Figure 3 : Armature territoriale, telle que définie dans le SCoT du Haut-Jura

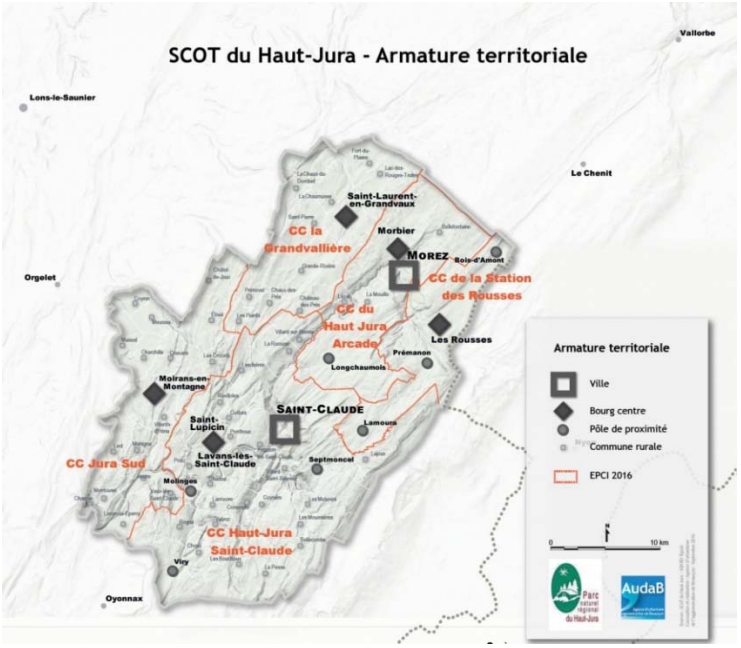

Source : http://scot.parc-haut-jura.fr/

Description

Sobriété foncière

Le Parc Naturel Régional travaille activement sur la limitation de l'étalement urbain, depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). La stratégie vers la sobriété foncière a été traduite dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Afin de réduire la consommation d'espace par l'urbanisation, le SCOT fixe des densités globales de nombre de logements à l'hectare par niveau d'armature et des objectifs chiffrés de réduction des taux de logements vacants qui engagent les rédacteurs des futurs PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), et amènent les concepteurs de projets d'aménagements à intégrer ces nouvelles exigences.

Le PNR a développé des compétences internes : les agents sont mis à disposition des territoires pour l'élaboration de leur PLUi (au total, sur quatre intercommunalités), ou de leur PLU. Les enveloppes urbaines définies dans le cadre du SCoT ont été reprises afin de traduire les objectifs de modération de la consommation d'espace. En complément, les ambitions sur l'utilisation des dents creuses ont été intégrées dans les plans locaux d'urbanisme. La méthodologie mise en place identifie les gisements nets, en prenant en considération les fonds de jardin comme utilisable, à hauteur de 10%.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) souhaite la mobilisation de 70% des dents creuses (hors fonds de jardin) pour satisfaire les besoins d'urbanisme. Ce qui a impliqué une urbanisation en extension urbaine fortement amoindrie. L'idée étant de se rapprocher des objectifs de ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Par ailleurs, le PNR a répondu à un appel à projet de la Région Bourgogne Franche Comté sur la revitalisation des centres bourgs : un poste a été ouvert pour assurer la mise en œuvre de l'action. Des études sont réalisées pour étudier les besoins et les enjeux (notamment la vacance commerciale, l'utilisation des friches…).

Sobriété énergétique

En 2009, le Parc a initié un travail sur l'éclairage public, en collaboration avec le SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication) du Jura, afin de cartographier plus de 7000 points lumineux et de déterminer le matériel et son usage le plus adapté au territoire.

En réduisant au minimum l'éclairage, l'objectif est de maîtriser l'impact de l'éclairage sur l'environnement nocturne tout en diminuant de manière significative la consommation électrique liée à l'éclairage des communes

Fidèle à son engagement, le Parc a lancé en 2011 une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public aux heures de faible fréquentation. Après une année de travail avec les élus volontaires, 11 communes ont éteint tout ou partie de leur éclairage pendant 6 mois.

En 2015, une vingtaine de communes pratiquent l'extinction totale de l'éclairage public une partie de la nuit

La PNR a également travaillé auprès des habitants. Depuis 2008, le défi "famille à énergie positive" démontre qu'il est possible de réduire efficacement ses factures de chauffage et d'électricité par des gestes simples du quotidien. Chaque équipe fait donc le pari d'atteindre 8 % d'économie d'énergie et d'eau par rapport à l'hiver précédent le défi. Le défi se base sur le progrès global dû aux changements de comportement. Le défi a permis une réduction de la facture énergétique des familles participant au défi « Famille à énergie positive » d'en moyenne 200 €, et de 11 % leurs consommations d'énergie (ce qui représente plus de 50 000 kWh économisés).

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Maitrise de l'urbanisation à travers les PLUi ou PLU permettant une modération de la consommation d'espaces agricoles ou naturels : la densification est privilégiée à l'extension urbaine ▪ La diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public, ▪ La diminution des consommations énergétiques des logements des habitants ayant participé au défi
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ L'enjeu de l'urbanisme frugal : « faire aussi bien, avec moins d'espace » ▪ Questionnement en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme, sur les besoins de construction, et les espaces disponibles pour y répondre ▪ Sur le volet énergétique, questionnement sur le besoin d'éclairer la nuit, et le besoin énergétique des habitants dans leur logement pour se chauffer ou s'éclairer

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Le PNR s'est doté de moyens humains pour accompagner la prise en compte de la frugalité appliquée à l'urbanisme, telle que définie dans sa Charte. Une équipé est dédiée, avec une mise à disposition d'agents sur les territoires souhaitant élaborer un PLUi.

La construction des documents d'urbanisme nécessite une forte implication des élus. Le PNR met à disposition plusieurs agents pour les accompagner. La sobriété foncière demande notamment un travail d'acculturation des élus sur le sujet avec de nombreux temps de travail organisés avec les élus.

Effets leviers et freins

- L'application des principes d'urbanisme frugal nécessite un portage politique fort, et un temps de formation et d'acculturation des élus
- Levier : des moyens humains ont été mis à disposition par le PNR du Haut-Jura pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur document d'urbanisme (une équipe en régie – ce qui se retrouve peu à l'échelle des Parcs Naturels Régionaux).

FICHE n° 12 : Ville de Grenoble

Région	Auvergne-Rhône Alpes
Type de collectivité	Ville
Nombre d'habitants	160 649 hab.
Etat d'avancement	Démarche de sobriété énergétique engagée en 2017
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : bâtiment de la collectivité** L'action portée sur la sobriété énergétique des bâtiments s'intègre dans une politique globale de transition. La Ville de Grenoble s'est engagée dans un Programme d'Actions Air Energie Climat 2019-2025 visant notamment à réduire de 22% les consommations d'énergie du patrimoine bâti municipal entre 2017 et 2020. La Ville est labellisée Cit'ergie Gold, le plus haut niveau de la démarche Cit'ergie. La Ville a créé un poste de chargé de projet sobriété énergétique en 2018. La Ville est engagée, depuis mi-2019 et pour une durée de 3 ans dans le programme européen SONNET (Social Innovation in Energy Transitions). Ce projet vise à expérimenter de nouvelles actions destinées à massifier des changements de comportements dans les écoles, les bâtiments administratifs et les locaux associatifs.
Analyse « Sobriété »	La ville de Grenoble est reconnue comme pro-active sur la transition énergétique. Elle dispose d'un chef de projet dédié à la sobriété énergétique au sein de ses services (pour ses propres bâtiments). Dans le cadre du référentiel Cit'Ergie, la ville a abordé la sobriété sur l'approche bâtiment, via la rationalisation des surfaces de bâtiments et la sensibilisation des usagers des bâtiments publics. La ville a mis en place un système de suivi, mais aussi d'accompagnement (info, sensibilisation, accompagnements personnalisés…) des usagers des bâtiments, qui contribue à l'application de pratiques de sobriété dans l'usage des bâtiments. **Chiffres Clés :** • Le suivi énergétique des bâtiments est réalisé par une analyse des consommations : les mesures avant/après permettent de mettre en avant les résultats obtenus. Le plan d'actions de la ville prévoit les petits travaux prioritaires (en moyenne 15% d'économies d'énergie sur la première année, puis 5% l'année suivante mais sans travaux). Certains bâtiments ont un besoin de rénovation plus globale, plus complexe à appréhender et nécessitant des investissements importants. • Entre 2017 et 2019, les dépenses liées à l'énergie ont diminué de 5% sur les bâtiments bénéficiant de l'opération sobriété.

Contact

Interlocuteur	Fabien Dupré - Service transition énergétique – Sobriété énergétique
Coordonnées	fabien.dupre@grenoble.fr

Ressources et liens

https://www.grenoble.fr/1455-plan-d-action-air-energie-climat-2019-2025.htm

Contexte

La Ville de Grenoble s'est engagée dans un Programme d'Actions Air Energie Climat 2019-2025 visant notamment à réduire de 22% les consommations d'énergie du patrimoine municipal bâti entre 2017 et 2020. La Ville est également labellisée au plus haut niveau de la démarche Cit'ergie, le niveau Gold.

La genèse de la démarche de sobriété repose sur plusieurs facteurs favorables : le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Métropole de Grenoble, la labellisation Cit'ergie Gold de la ville en 2019 et le portage par les élus (contexte politique).

Un poste de chef de projet sur la sobriété énergétique a été créé en 2017, avec pour priorité les bâtiments publics. Le pilotage est de cette démarche est réalisée par le service de la transition, au sein de la Direction de l'immobilier et de la ville durable.

La Ville est engagée dans le programme européen SONNET (Social Innovation in Energy Transitions), depuis mi-2019 et pour une durée de 3 ans. Il s'agit d'une démarche expérimentale, réalisée en partenariat avec l'Ecole de Management et plusieurs collectivités européennes (City labs) visant à massifier les changements de comportement dans les écoles, dans les bâtiments administratifs et les locaux associatifs.

Description

La démarche de sobriété énergétique dans les bâtiments de la ville de Grenoble

Au lancement de l'action, l'objectif principal a été la sensibilisation des agents à la sobriété énergétique et à la diminution des consommations énergétiques. Au sein de l'hôtel de ville, des sessions de sensibilisation ont été organisées (durée comprise entre 30 à 40 minutes par groupes/équipes) avec une présentation du contexte et des enjeux de la sobriété énergétique ainsi qu'une animation permettant à chaque participant de se positionner selon son niveau de sensibilité. Une affiche sur les éco gestes a également été élaborée et affichée avec les agents sensibilisés. Le chef de projet sobriété énergétique a effectué ces sessions avec son collègue en charge de l'exploitation du bâtiment (chauffage, ventilation).

Une communication régulière permet de rappeler les éco-gestes sur l'Intranet (publications qui alimentent une page éco-gestes sur le site Internet de la Ville).

Une sensibilisation des usagers à la sobriété numérique est également réalisée (explication sur les éco gestes spécifiques, par exemple à la bibliothèque - poste à éteindre ; sobriété lors de l'envoi de mail, sensibilisation des usagers…).

Un site Internet est accessible aux citoyens, dans le cadre d'une communication externe dédiée à l'éco responsabilité :

- https://www.grenoble.fr/2077-gestes-eco-citoyens.htm
- https://www.grenoble.fr/2293-ecoresponsabilite.htm

Figure 4 : Exemples d'écogestes relevant d'une démarche de sobriété énergétique dans les bâtiments de la ville de Grenoble

La démarche cible les usagers des bâtiments associatifs, des bâtiments à usages administratifs, des équipements sportifs et des bibliothèques.

<u>Responsabiliser sur les dépenses d'énergie, harmoniser les pratiques sur les dépenses énergétiques des associations</u>

La Ville de Grenoble a d'abord accompagné des associations (diagnostic énergétique simplifié, identification de dysfonctionnements, co-construction d'un plan d'actions avec les utilisateurs). Les actions de la ville ont ciblé les associations qui bénéficient d'une convention de mise à disposition de locaux ou d'une convention de subvention de fonctionnement (par exemple sur les activités culturelles). Les associations concernées se sont alors engagées sur des objectifs à atteindre.

Une « charte d'engagement à choix multiples » permet aux associations de s'engager en matière d'éco-responsabilité (sur les thématiques suivantes : énergie, achat, déplacement, déchet, événement, numérique…). En contrepartie, la ville propose des temps d'animation et d'informations à propos de l'achat responsable, la mobilité, la gestion des déchets, le réemploi, les éco-manifestations et les économies d'énergie.

L'acculturation des usagers des bâtiments à ces pratiques se fait de manière progressive, grâce aux différents temps de sensibilisation.

<u>Expression de la sobriété :</u>

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Diminution des consommations énergétiques liées à l'utilisation des bâtiments. ▪ Evaluation de l'impact environnemental des actions de sobriété énergétique mises en place (évaluation de l'action). ▪ NB : Un travail complémentaire a également été réalisée concernant la sobriété numérique ; *La sobriété est exprimée comme suit : « Se contenter du nécessaire, supprimer le superflu » ; « Utilisation délibérée de moins de service »*

Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	▪ Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la ville a souhaité associer les usagers des bâtiments (agents mais aussi associations, écoles…) ; ▪ Un travail important de sensibilisation et d'appropriation des enjeux liés à la sobriété énergétique a été mené ; ▪ Les associations se sont engagées via les conventions d'occupation et une charte d'engagement, les impliquant dans la démarche.

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : Le portage politique reste assez diffus sur la sobriété : un élu est référent de la démarche (élu référent à l'immobilier municipal et à la transition énergétique). Il assure ensuite le relais auprès des autres élus si nécessaire.

La première étape de la démarche a été de bien définir les méthodes, par la construction d'une note de projet, identifiant l'état des lieux de la connaissance (avec une disparité de la sensibilisation selon les personnes), la définition du management, et des méthodes d'accompagnement (recensement des outils disponibles, adaptation des outils selon les types de public). La démarche s'appuie sur les sciences sociales et le changement de comportement (exemple des Nudges).

Gouvernance externe et financement : La ville s'appuie également sur le programme européen SONNET depuis environ 1 an. Six villes européennes sont engagées avec un axe fort sur l'innovation sociale. Des temps de co-construction sont proposés entre les différents services des villes (les City Lab). Le projet va permettre de poursuivre la démarche déjà initiée en réalisant un état des consommations avant/après (rendu difficile par le contexte Covid19), et en identifiant le niveau de responsabilité et de sensibilisation des usagers. Le projet SONNET ouvre à des financements de la Commission Européenne (environ 100 000€). Un objectif plus lointain consiste à identifier des pistes d'actions pour passer de l'accompagnement individualisé à la généralisation des pratiques, menée et mise en œuvre par une communauté agissante active, portée politiquement et au niveau managérial.

Par ailleurs, la ville travaille en partenariat avec d'autres acteurs : l'Agence Local de l'Energie (notamment par un accompagnement des écoles), et la Métropole de Grenoble (qui a lancé en novembre 2020 une opération sobriété auprès des habitants : https://participation.lametro.fr/blog/ateliers-sobriete-appel-a-volontaires).

Effets leviers et freins

- Il a été mis en place une démarche d'évaluation :
  - apportant une aide à la décision pour évaluer l'impact environnemental,
  - contribuant à la sensibilisation à la sobriété.
- Cette démarche nécessite de la transversalité entre les services de la Ville et les thématiques abordées auprès des usagers.
- En ce qui concerne la pérennité de la démarche, il a été identifié un risque d'essoufflement si la sensibilisation n'est pas réalisée régulièrement.
- La démarche nécessite du temps d'agent : un mi-temps voire 75% d'un temps plein pour seulement 5 bâtiments.

FICHE n° 13 : Lorient Agglomération

Région	Bretagne
Type de collectivité	EPCI – Communauté d'Agglomération 25 communes
Nombre d'habitants	209 360 hab.
Etat d'avancement	Engagement dans la sobriété foncière dans le Schéma de Cohérence Territorial validé en 2018, puis déclinée dans 12 PLUs communaux, et à décliner au fur et à mesure de l'avancée des PLUs
Politique territoriale de sobriété	**Politique thématique : Aménagement** Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Lorient, adopté en mai 2018, fixe le cadre de l'extension urbaine de l'Agglomération et des EPCI voisins. Lorient Agglomération est engagée dans un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) pour la période 2020-2025. Après une première labellisation Cit'ergie en juin 2015, Lorient Agglomération a renouvelé la démarche en 2019.
Analyse « Sobriété »	A la suite de l'intégration d'objectifs de réduction de la consommation foncières dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), la tendance est à la recherche du Zéro artificialisation nette. Néanmoins, il s'agit d'une nouvelle notion, avec peu de retours d'expérience de territoires ayant appliqué cette démarche. L'Agglomération de Lorient agit en faveur de la sobriété foncière sur son territoire de manière implicite, sans la nommer en tant que telle. Pour autant, la Communauté d'Agglomération a développé des outils pour identifier les potentiels de densification, et œuvrer pour la sobriété foncière dans le cadre des documents de planification (SCoT – Schéma de Cohérence Territorial, PLH – Plan Local de l'Habitat, et PLU – Plan Local d'Urbanisme).

Contact

Interlocuteur	Lorient Agglomération : • Katell Chomard – Directrice - Direction de la planification et du droit des sols • Youna Geffray – Directrice Habitat Foncier et Patrimoine
Coordonnées	kchomard@agglo-lorient.fr ; ygeffray@agglo-lorient.fr

Ressources et liens

https://www.lorient-agglo.bzh/

Contexte

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, intègre déjà la notion de sobriété foncière par des objectifs de diminution de la part de consommation de terres agricoles. Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Lorient, datant de mai 2018, fixe le cadre de l'extension urbaine de l'Agglomération et des autres EPCI voisins. Une démarche de diminution de la consommation d'espace est engagée, l'enjeu étant de moins étendre la « tâche urbaine ».

Les objectifs du SCoT sont ensuite déclinés dans l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme révisés (actuellement au nombre de 12). Dans ce cadre, l'Agglomération de Lorient a travaillé en collaboration avec les communes pour identifier les potentiels de renouvellement urbain, afin de limiter les zones d'extension urbaines.

Description

La sobriété foncière (densification)

Lors de la révision des PLUs des communes, les services de l'Agglomération de Lorient ont accompagné les élus pour mieux connaitre les dents creuses au sein des tâches urbaines.

La collectivité considère que son principal moyen pour limiter l'étalement urbain est la sobriété foncière. La planification urbaine (via le PLU) permet de règlementer plus facilement l'habitat neuf, en privilégiant le renouvellement urbain à l'extension urbaine. L'enjeu du repérage des potentiels de densification est d'autant plus important pour les communes très urbanisées comme Lorient. Lorient Agglomération a développé un outil pour rechercher les potentiels urbains : l'action consiste à **mettre en place une méthode SIG (Système d'Information Géographique) semi-automatisée permettant d'étudier les « tissus agglomérés » et d'analyser les capacités de densification.**

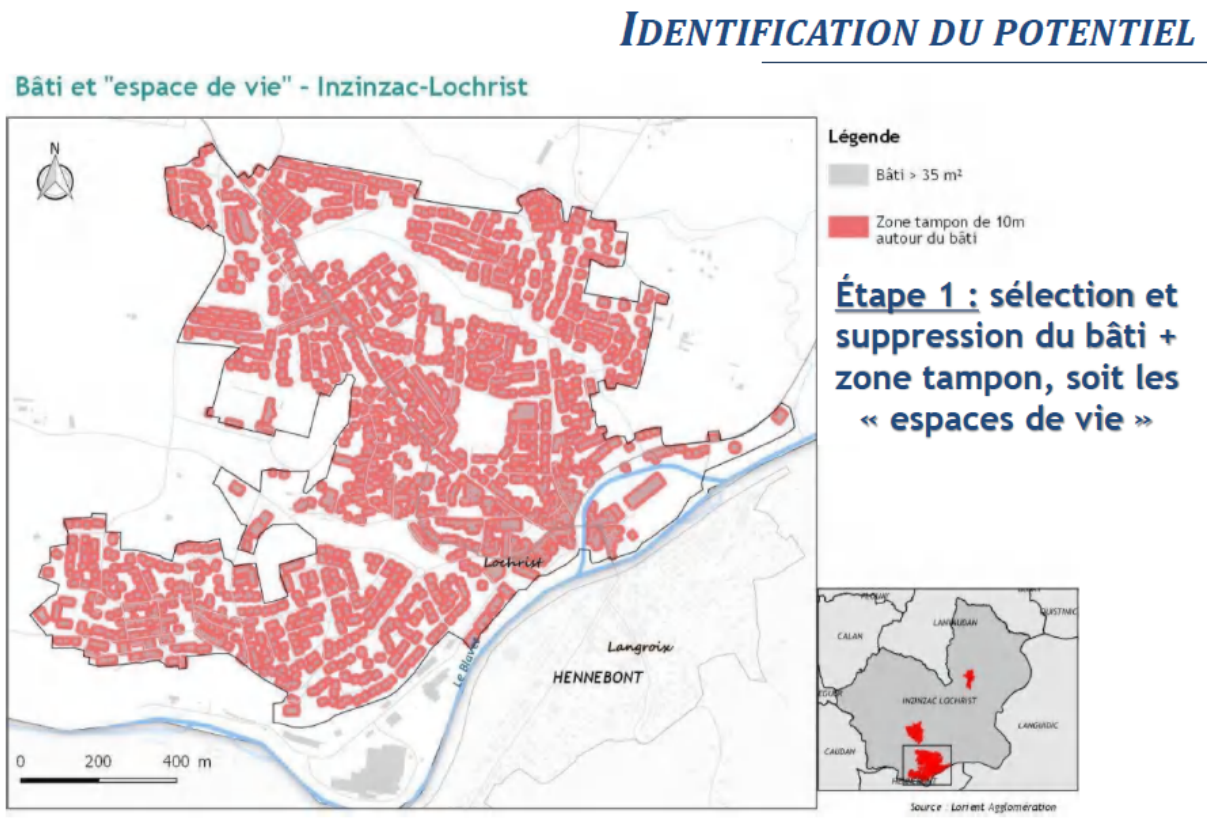

Source : Méthodologie d'identification du potentiel de densification au sein des tissus existants – Lorient Agglo

A partir de la « tache urbaine », une analyse du potentiel foncier brut est effectuée. L'analyse se concentre ensuite sur les dents creuses et la cartographie de l'ensemble des potentiels « non bâtis ». La surface minimale retenue pour un potentiel foncier est de + de 300m^2. Une qualification du potentiel est aussi réalisée en fonction de la topographie, de l'accessibilité et connectivité des voies, de l'usage du sol, de l'environnement, des propriétaires (type et nombre).

Afin de poursuivre sa réflexion, la collectivité a répondu à un appel à projet sur la réutilisation du bâti en octobre 2020 (« Action Cœur de Ville - Territoires pilotes de sobriété foncière » du PUCA - Plan Urbanisme Construction Architecture).

Par ailleurs, le SCOT permet de conditionner les extensions commerciales à la vacance dans les zones commerciales du centre-ville. Il existe une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Lorient, ainsi que dans de nombreuses autres communes du territoire. Un travail de repérage des toutes les potentialités d'aménagement dans les zones d'activité existantes a été effectué (repérage sur le terrain et contact direct avec les propriétaires). Environ un tiers des propriétaires se sont montrés réceptifs à la démarche.

L'approche de la Nature en Ville, faisant le lien avec le besoin d'espace public pour les habitants

La recherche de sobriété foncière peut avoir des effets négatifs sur la nature en ville et sur le bien-être des habitants. Aussi la ville de Lorient a-t-elle lancé une étude sur la nature en ville, afin de concilier la densification avec la promotion de la nature en ville, l'attention portée au bien-être des habitants, et les enjeux de désimperméabilisation.

La présence de la nature en ville est un enjeu particulièrement important. Elle permet de répondre à des enjeux globaux de préservation de l'environnement, de protection de la faune et la flore, de réduction de gaz à effet de serre, et de demande sociale. La présence de la nature en ville contribue à l'amélioration de la qualité de vie, à la fois par l'amélioration des paysages, le plaisir du contact avec la nature et les dimensions ludiques qu'elle peut receler.

Les nouvelles constructions et aménagements s'étendent peu à peu sur l'espace naturel ou agricole. Une réelle prudence de la densification est adoptée par la collectivité. La valorisation de la nature en ville permet de lutter contre l'imperméabilisation des sols. Les implantations de constructions doivent être attentives aux éléments de nature existants ainsi qu'au maintien des connexions entre ces espaces, essentielles aux cycles de vie des différentes espèces présentes sur le territoire.

Une étude nature en ville est lancée afin d'établir une cartographie complète des espaces de nature en ville (espaces verts naturels, aménagés, jardinés, délaissés) existant sur la ville de Lorient, et de proposer des orientations et des applications concrètes des enjeux dégagés, à intégrer aux documents de planification ultérieurement réalisés. L'étude privilégie une approche multiple des différents aspects de la nature en ville :

- Les usages des citadins et leur accessibilité à des espaces verts ;
- Leur valeur patrimoniale, de l'attractivité générée et le cadre de vie ;
- Les enjeux liés à la biodiversité ;
- L'atténuation des effets du changement climatique qui nécessite une prise en compte accrue du végétal en ville.

Sur Lorient, aucune extension n'est possible, tout doit se construire en renouvellement urbain. Il existe donc un réel besoin autour de « comment aménager ou réaménager ». D'où l'étude des potentiels de zones désimperméabilisables. L'agglomération développe un outil pour qualifier les taux d'imperméabilisation par quartier, selon 3 niveaux de végétation. Un premier travail a été réalisé par la Ville de Lorient par la rédaction d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans son PLU.

L'étude est en cours et sera finalisée en Novembre 2021.

Expression de la sobriété :

Modération de la consommation de ressources naturelles	▪ Limitation de la consommation d'espaces par l'utilisation des dents creuses et des potentiels de densification pour les nouvelles constructions ▪ Recherche d'un équilibre entre la sobriété foncière, la limitation de l'imperméabilisation des sols, et la préservation des espaces naturels
Questionnement sur les besoins et sur la manière d'y répondre	Les différents questionnements de la collectivité ont porté sur : ▪ L'étalement urbain, en privilégiant le renouvellement urbain au sein de la tâche urbaine plutôt que l'extension sur des terres naturels ou agricoles ▪ Le croisement des différents usages des espaces urbains, de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique (intégration d'une approche sociale et sociétale de l'aménagement)

Gouvernance et acteurs concernés

Gouvernance interne : La révision des PLU a été réalisée par les services de l'Agglomération de Lorient (en régie). Il s'agit d'un Service mutualisé de l'agglomération au service des communes.

En moyenne, 60 réunions ont été organisées par commune, avec une forte mobilisation des élus.

L'Agglomération a également instauré un travail de pédagogie et de sensibilisation pour sensibiliser les élus à la sobriété foncière (ex : organisation de balade urbaine avec les élus pour montrer ce qui a pu être réalisé sur le territoire). De plus, une étude paysagère a été réalisée sur les 25 communes de l'Agglomération, afin d'évaluer le lien entre densité, bien être et qualité de vie.

Effets leviers et freins

- Créer une culture commune et accompagner les communes sur les nouvelles opérations est un levier.
- Le développement de l'outil SIG de l'Agglomération de Lorient figure aussi parmi les leviers identifiés : la méthode a été conçue pour être automatisée au maximum et reproductible.
- Le levier économique est souvent celui qui prime pour les aménageurs ou les promoteurs : l'extension urbaine est plus facile à mettre en œuvre. Pour appliquer la sobriété foncière, il est nécessaire de développer des outils et un modèle économique approprié

- La sobriété est encore souvent associée à la décroissance. Il semble alors nécessaire de la rendre désirable (montrer les avantages par la ville des courtes distances, créer des zones de nature à proximité d'espaces urbains denses…)
- La sobriété foncière nécessite un changement des représentations sociales sur les modes d'habiter :
    - Pour les habitants : la maison individuelle reste prédominante (dans les salons de l'habitat par exemple), avec une implantation en milieu de parcelle. Par ailleurs, la sobriété touche la possession : les habitants semblent encore peu préparés au partage ou à la mutualisation de certains espaces ou bâtiments.
    - Pour les acteurs de l'immobilier (qui sont directement en contact avec les élus des communes) : la réalité de terrain montre la nécessité d'un changement de pratiques.

Principaux freins et leviers identifiés

Les actions recensées font apparaître des résultats très encourageants. Ainsi, 53 000 personnes ont participé à Nantes au grand débat sur la transition. Mouans-Sartoux a instauré une gouvernance élargie pour sa démarche autour de l'alimentation. Les défis citoyens autour de l'énergie, des déchets, de l'alimentation, de la mobilité… apparaissent comme autant d'occasion de sensibiliser et d'accompagner les participants vers des pratiques de sobriété. A Muttersholtz, la réduction de la vitesse en ville a été menée en parallèle du développement de l'usage du vélo. Lorient Agglomération cherche à promouvoir la sobriété dans l'usage des sols. A Malaunay, le SEL contribue à encourager une consommation responsable et largement ancrée dans la sobriété…

Au-delà du recensement de ces résultats, les échanges avec les agents des collectivités interrogés ont fait ressortir différents freins et leviers pour déployer des démarches territoriales de sobriété.

Une approche nouvelle et modificatrice

- Même lorsque des actions de sobriété sont portées, la sobriété reste **taboue** : les actions portées sur les territoires relèvent de la sobriété, mais ne sont souvent pas affichées comme telles. Ce constat s'explique de différentes manières : la sobriété est une notion encore méconnue, les réalisations sont peu visibles pour les usagers, la sobriété peut être associée à des contraintes supplémentaires pour la collectivité ou l'usager.
- La sobriété est souvent considérée en **opposition au développement économique** du territoire. En effet le modèle économique de la plupart des entreprises repose sur le volume fourni, alors que la sobriété induit une limitation du volume de la demande. Plusieurs des exemples cités dans ce document montrent que les actions menées par les collectivités peuvent concourir à la création d'emplois (ex : création d'activité agricole et d'emploi à Mouans-Sartoux). Le modèle de développement économique intégrant la promotion de la sobriété reste à conforter et diffuser.
- Le déploiement d'actions de sobriété repose sur **une ré-interrogation des besoins aboutissant à des changements de pratiques.** Les démarches territoriales de sobriété questionnent **l'acceptation sociale des mesures déployées ou encouragées**. Elles nécessitent donc des **méthodes de conduite du changement**. Par exemple, l'extinction de l'éclairage public, non accompagnée d'une concertation, entraine généralement des tensions avec les riverains (pouvant même impliquer un retour en arrière à l'éclairage systématique).

Un portage à conforter

- Les territoires interrogés durant ce travail de monographie apparaissent comme des territoires pionniers dans le déploiement de démarches territoriales de sobriété. Ces démarches peuvent être **transversales**. Ainsi, le Grand Briançonnais déploie sa politique de transition sous l'appellation « faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience ». D'autres territoires développent des politiques transversales de sobriété, sans les nommer comme telles. La commune de Muttersholtz, mène des actions encourageant des pratiques de sobriété, sans pour autant les afficher comme relevant d'une politique de sobriété. Les programmes de sobriété sont le plus souvent articulés avec d'autres politiques publiques de transition des territoires. L'approche sobriété portée par la collectivité peut également être **thématique** : sur le numérique, l'usage des sols… Transversale ou thématique, la démarche de sobriété nécessite une forme de **courage politique**, car ses bénéfices ne sont pas immédiatement visibles auprès du grand public.
- Le soutien par un acteur tiers, et une voix institutionnelle valorisant les démarches de sobriété, apparaît comme un soutien utile pour aider les collectivités à développer des démarches territoriales de sobriété. La Direction Régionale de l'ADEME Normandie a ainsi accompagné plusieurs collectivités normandes dans des démarches de sobriété.
- La mise en récit de la démarche de sobriété facilite son portage, sa visibilité et sa compréhension par le plus grand nombre.

Une mobilisation indispensable

- La sobriété repose sur les changements de pratiques. Pour encourager ces changements de pratiques, il apparaît nécessaire d'associer à la démarche les acteurs concernés. Dans les exemples étudiés, cela se traduit par une réelle concertation avec les habitants et les acteurs d'un territoire. En outre, il apparaît pertinent de s'appuyer sur les initiatives citoyennes pour mieux connaitre les acteurs et impulser des dynamiques citoyennes ;
- Pour mobiliser, plusieurs arguments peuvent être mis en avant.
    - D'abord, la sobriété apparaît comme la source d'une multitude d'innovations organisationnelles, sociales, avec par exemple les actions reposant sur la mutualisation (habitat, mobilité…). C'est aussi le cas des actions en faveur de la sobriété numérique, prises en main par certaines entreprises ou clusters qui y voient un intérêt économique, innovant et impliquant la construction d'une nouvelle filière. Dans le domaine de l'économie circulaire, la sobriété s'est par exemple traduite dans le PETR du Grand Briançonnais par la création d'une plateforme de réemploi des matériaux en est un bel exemple : elle permet de prolonger la durée de vie des matériaux (forme de sobriété matière), avec un portage par une structure locale impliquée – la ressourcerie « la Miraille ».
    - La sobriété est également **sources de co-bénéfices** pour la qualité de vie, le climat, l'énergie, le pouvoir d'achat, l'équité sociale, le lien social, la santé, la démocratie locale, les finances publiques, la résilience territoriale…. A titre d'exemple, l'extinction lumineuse de l'éclairage public permet à la fois de réduire les consommations énergétiques, de réaliser des économies financières, d'impliquer les habitants dans la transition par le débat public, et de protéger la biodiversité nocturne. Autre exemple, l'encouragement à la sobriété dans la mobilité conduite à l'amélioration générale du cadre de vie.

Des moyens nécessaires

- Les collectivités interrogées soulignent le besoin de **moyens mis à disposition pour animer et piloter les démarches territoriales de sobriété :**
    - D'une part, des moyens humains pour assurer l'animation territoriale et la mise en œuvre opérationnelle des actions ;
    - D'autre part des moyens financier : les porteurs de projets font émerger de nombreuses idées, mais leur concrétisation se heurte souvent à une problématique de financement.
- Les collectivités (et les acteurs des territoires) ont besoin d'**outils méthodologiques**, d'expertise externe de mise en **réseau**, de formation.
- Ce recueil d'initiative fait également émerger l'importance d'une **définition du champ des pratiques de sobriété**, car le périmètre considéré peut varier d'un acteur à l'autre, compliquant la possibilité d'éventuels soutiens, la visibilité et la communication.

Conclusion

Ce recueil identifie des démarches territoriales pionnières relevant, pour tout ou partie, de la sobriété. Il décrit les actions ou politiques territoriales mises en œuvre par des collectivités territoriales encore pionnières à l'échelle nationale.

Les actions identifiées dans ce recueil ont en commun de réinterroger les besoins, les pratiques et les usages, par exemple en ce qui concerne le patrimoine immobilier, l'éclairage public ou le stationnement. Les différentes politiques publiques de sobriété se frottent donc directement au quotidien des usagers du territoire.

Parmi les actions identifiées, la question de considérer si elles relevaient ou non de la sobriété s'est parfois posée. En effet, le cadre de ce qu'est une démarche territoriale de sobriété n'a pas fait l'objet, en amont de cette étude, d'une définition précise. Contribuer à la préservation de l'environnement et notamment à la maîtrise de la consommation des ressources et/ou à la limitation des gaz à effet de serre ne suffit pas, il faut également que la démarche concernée procède également d'une ré-interrogation des besoins et aboutisse à des changements de pratiques. **La sobriété est en effet une démarche qui consiste, dans la cadre d'une réflexion individuelle ou collective portant sur la manière de répondre à ses besoins (individuels ou collectifs) en tenant compte des limites de la planète, à adopter de nouvelles pratiques de modération et de mesure dans son mode de vie, contribuant ainsi à une réduction de sa consommation de ressources et de son impact sur l'environnement et le climat.** La sobriété se traduit donc par une maîtrise de la demande. Sur cette base, il a été considéré que les démarches territoriales de sobriété sont celles qui incitent les personnes physiques ou morales à engager cette réflexion et à mettre en œuvre des pratiques de sobriété. Ce premier cadre d'analyse, qui a été progressivement construit au fur et à mesure que les exemples étaient rassemblés et qui est ici proposé, pourra être ultérieurement affiné.

Certaines actions de sobriété ne nécessitent pas ou très peu d'investissement matériel. *A contrario*, elles font apparaitre la nécessité d'un fort engagement humain. La pédagogie, la concertation et le dialogue sont des outils performants à déployer en amont et en parallèle de politiques de sobriété. Elles nécessitent une mise en récit qui peut contribuer à faire évoluer des imaginaires qui associent encore souvent la sobriété à une forme de restriction.

A titre d'illustration, à Muttersholtz, la politique de réduction de vitesse automobile associée à la politique de développement d'infrastructures cyclables permet aux enfants d'aller à l'école à vélo, avec des résultats concrets puisqu'aujourd'hui 50% des enfants utilisent le vélo pour se rendre à l'école élémentaire. A Strasbourg, la politique foncière et d'accompagnement méthodologique permet à des centaines de foyer (+ de 230 foyers depuis 2009) d'expérimenter de nouvelles formes d'habiter favorables à la mutualisation d'espaces et de biens via l'habitat participatif, y compris avec des bailleurs sociaux. A Mouans-Sartoux, la politique alimentaire de la ville permet à tous les enfants de manger des légumes de qualité (100% d'aliments bios dans les cantines scolaires), produits sur le territoire communal, à un coût acceptable par tous.

La sobriété ouvre de nouvelles perspectives pour les politiques d'attractivité et de vivre ensemble des territoires, elle est autant une opportunité qu'une partie de la réponse dans la recherche de résilience des territoires.

Parmi les démarches territoriales de sobriété portées par les collectivités, il est possible de distinguer différents modes d'actions. Ainsi, la collectivité peut engager des démarches d'exemplarité portant soit sur sa propre consommation (notamment ses achats), soit sur les services qu'elle apporte aux usagers (mise à disposition de bâtiments publics comme par exemple à Grenoble, alimentation en restauration scolaire à Mouans-Sartoux, ou encore éclairage public, collecte des déchets…). La collectivité peut utiliser ses compétences obligatoires ou facultatives, aussi encourager les consommateurs (au sens large) présents sur son territoire à s'engager eux-mêmes dans des démarches de sobriété, soit en aménageant le territoire de manière à favoriser les pratiques de sobriété (Lorient Agglomération), soit en développant l'offre susceptible de répondre à la demande de sobriété (par exemple le développement d'une plateforme de réemploi des matériaux dans le Grand Briançonnais) soit par la sensibilisation (par exemple les défis proposés par Nantes Métropole).

Quelques collectivités communiquent sur leur démarche de sobriété, comme par exemple le PETR du Grand Briançonnais qui affiche dans son Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES)) l'ambition de « faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience ». Mais pour plusieurs des exemples ici rassemblés, les démarches des collectivités en matière de sobriété sont peu mises en visibilité, en tant que telles, auprès des citoyens. La mise en valeur des démarches territoriales de sobriété apparaît donc comme un chantier à poursuivre.

Enfin, si ce recueil s'est concentré sur les actions portées par les collectivités ou des établissements issus des collectivités locales, il est notable que des démarches territoriales de sobriété peuvent être portées non seulement avec les acteurs du territoire, mais aussi parfois par les acteurs des territoires.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'**ADEME**

FAITS ET CHIFFRES
L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.

CLÉS POUR AGIR
L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.

ILS L'ONT FAIT
L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.

EXPERTISES
L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard

HORIZONS
L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EXPERTISES

Politiques territoriales de Etat des lieux des actions de sobriété dans les territoires français

Existe-t-il des démarches territoriales de sobriété, portées par des collectivités locales, en France ?
Pour répondre à cette question, 13 actions sont ici décrites et analysées.
Elles sont toutes portées par des collectivités territoriales, notamment par des communes ou des intercommunalités.
Elles peuvent relever de démarches transversales de transition écologique. Elles sont le plus souvent thématiques : alimentation, numérique, mobilité, aménagement, prévention des déchets...
A travers ces différents exemples, se dessine un premier paysage des démarches territoriales de sobriété en France : il s'agit d'actions pionnières, portées au titre de la transition écologique, par des équipes impliquées, soutenues parfois discrètement par les élus locaux. Ainsi, le plus souvent, la notion de sobriété est peu, voire pas, affichée. Cela rend ces actions plus difficiles à identifier, mais témoigne surtout de la difficulté d'un portage politique local de la sobriété.
A la lumière de ces exemples, différents freins à lever et leviers à actionner sont mis en évidence, pour faciliter le déploiement des démarches territoriales de sobriété.

Treize actions de sobriété, portées par des acteurs publics locaux sont ici présentées.

Ces actions relèvent de différentes thématiques. Elles mobilisent des acteurs diversifiés, dans les collectivités et sur le territoire. Elles ont en commun de requestionner la manière de répondre aux besoins. Elles reposent sur des changements de pratiques et aboutissent à une réduction des impacts environnementaux.